ANNEE DE MAJ 2021 DEP DIR 78 0 COM 335 LIMAY TRES 106 RELEVE DE PROPRIETE

ROPRIETES BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES

AN	SEC	N°PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	
						R EXO
REV IMPOSABLE COM		0 EUR			COM	
						R IMP

IDENTIFICATION DU LOCAL

CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N°PORTE	N°INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT
			0 EUR							R EXO
			0 EUR						DEP	R IMP

EVALUATION DU LOCAL

RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM
			0 EUR						
			0 EUR						

PROPRIETES NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES

AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	
21	AR	68	22 RUE DES RESERVOIRS		
					R EXO
	HA A CA	REV IMPOSABLE	0 EUR	COM	
CONT	2 70				R IMP

CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DF	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT
0760			1 335A		S		
	0 EUR						R EXO
	0 EUR				TAXE AD		R IMP

EVALUATION

CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	LIVRE FONCIER Feuillet
2 70		8						
0 EUR								
0 EUR			MAJ TC				0 EUR	

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.

Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)			
Risques		**Concerné**	**Détails**
Inondation	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Oui	*Présence d'un TRI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.*
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Oui	*Présence d'un AZI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.*
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Non	
	Remontées de nappes	Oui	*Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité FORTE (dans un rayon de 500 mètres).*
Installation nucléaire		Non	
Mouvement de terrain		Non	
Pollution des sols, des eaux ou de l'air	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Non	
	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Oui	*Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés.*
	ICPE : Installations industrielles	Non	
Cavités souterraines		-	*Données indisponibles*
Canalisation TMD		Oui	*Le bien se situe dans une zone tampon de 1000 mètres autour d'une canalisation.*

SOMMAIRE

Synthèses 1
Imprimé officiel 5
Localisation sur cartographie des risques 6
Procédures ne concernant pas l'immeuble 7
Déclaration de sinistres indemnisés 8
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions 9
Annexes 10

Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L 125-5 à 7, R 125-26, R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L 174-5 du nouveau Code minier

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° SIDPC-2021-025 du 22/06/2021

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti) — **Document réalisé le : 26/01/2023**

2. Adresse

Parcelle(s) : AR0068

22 rue des Réservoirs 78520 Limay

3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels (PPRn)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn — prescrit — non [X]
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn — appliqué par anticipation — non [X]
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn — approuvé — non [X]
Les risques naturels pris en compte sont liés à (les mouvements de terrain ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Inondation []
Mouvement de terrain []

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn — non [X]

4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers (PPRm)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm — prescrit — non [X]
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm — appliqué par anticipation — non [X]
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm — approuvé — non [X]
Les risques miniers pris en compte sont liés à (les mouvements de terrain ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm — non [X]

5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques (PPRt)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt — approuvé — non [X]
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt — prescrit — non [X]
Les risques technologiques pris en compte sont liés à (les mouvements de terrain ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement — non [X]
L'immeuble est situé en zone de prescription — non [X]
L'immeuble est situé en zone de préemption — non []

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

En application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement modifiés par le décret n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : Très faible — zone 1 [X]

7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon

En application des articles R 1333-29 du code de l'environnement et R1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018

L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon : Faible — zone 1 [X]

8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente : oui [] non []

9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) : oui [] non [X]

Selon les informations mises à disposition par l'arrêté préfectoral 2015-4815 du 31/12/2015 portant création des SIS dans le département

Parties concernées

Vendeur — à — le

Acquéreur — à — le

A noter : L'établissement des états des risques naturels, miniers, technologiques, sismiques, radon et pollution des sols ne dispense pas de la consultation des cartes et prescriptions qui peuvent être annexés aux différents documents d'urbanisme (PLU, carte communale, ...) concernant le bien immobilier. Ne sont pas mentionnés par l'état :

©AVOVENTES.FR

Inondation

PPRn Inondation, approuvé le 30/05/2007

Non concerné*

* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques



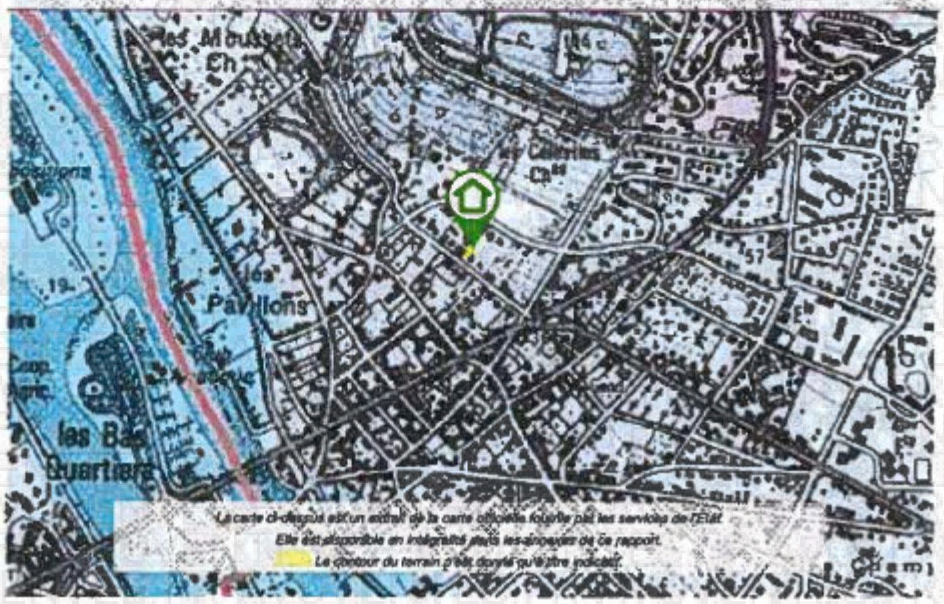
La carte ci-dessus est un extrait de la carte officielle fournie par les services de l'Etat.
Elle est disponible en intégralité dans les annexes de ce rapport.
Le contour du terrain n'est donné qu'à titre indicatif.

Mouvement de terrain

R111.3 Mouvement de terrain, approuvé le 05/09/1988

Non concerné*

* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques

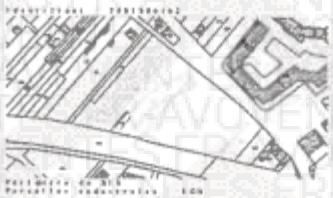


La carte ci-dessus est un extrait de la carte officielle fournie par les services de l'Etat.
Elle est disponible en intégralité dans les annexes de ce rapport.
Le contour du terrain n'est donné qu'à titre indicatif.

Cartographies ne concernant pas l'immeuble

Au regard de sa position géographique, l'immeuble n'est pas concerné par :

Le SIS Pollution des sols , approuvé le 17/12/2018



Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé"

Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	15/01/2018	05/02/2018	15/02/2018	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/03/2001	27/03/2001	27/10/2001	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Par remontées de nappes phréatiques - Mouvement de terrain	15/03/2001	31/03/2001	27/10/2001	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	01/07/1983	02/07/1983	03/12/1983	☐

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Préfecture : Versailles - Yvelines
Commune : Limay

Adresse de l'immeuble :
22 rue des Réservoirs
Parcelle(s) : AR0068
78520 Limay
France

Etabli le : _____

Vendeur : _____

Acquéreur : _____

©AVOVENTES.FR

Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

Aucun

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par DIAGNOSTICS D'ILE DE FRANCE en date du 26/01/2023 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°SIDPC-2021-025 en date du 22/06/2021 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN n'est concerné par aucun risque réglementé.

Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral départemental n° SIDPC-2021-025 du 22 juin 2021

> Cartographies :

- Cartographie réglementaire du PPRn inondation, approuvé le 30/06/2007
- Cartographie réglementaire du R111.3 Mouvement de terrain, approuvé le 05/08/1986

Légende du R111.3 Mouvement de terrain, approuvé le 05/08/1986

- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.

PRÉFET
DES YVELINES
Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet
Direction des sécurités
Service interministériel de défense et de protection civile

Arrêté SIDPC n° 2021- 025 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (IAL).

Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5, R.125-11, R.125-23 à R.125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques, R.563-2 à R.563-8, D.563-8-1 relatifs à la prévention du risque sismique ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4, L.271-5 et R.111-38 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral BDSC 2018-24 du 12 février 2019 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu le décret du 4 avril 2018 portant nomination de qualité de Préfet des Yvelines ;

Vu le décret du 27 mai 2020 portant nomination ous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2020-09-02-003 du 1er mars 2021 donnant délégation de signature à Monsieur -préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

Arrête :

Article 1er :

L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L. 125-5 du Code de l'environnement s'applique dans chacune des communes dont la liste est fixée en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 :

En application de l'article L.125-2 ou de l'article L.145-2 du code des assurances et du IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement, le vendeur ou le bailleur est tenu d'informer par écrit l'acquéreur de tout bien ayant fait l'objet d'un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle. Cette liste est consultable pour chaque commune sur le site des services de l' État : http://www.georisques.gouv.fr/

Article 3 :

L'arrêté préfectoral BDSC 2018-24 du 12 février 2019 est abrogé.

Article 4 :

Une copie du présent arrêté accompagnée du lien permettant d'accéder à l'information des acquéreurs et des locataires (IAL) est adressée aux maires des communes du département et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté et son annexe seront affichés dans les mairies du département des Yvelines pendant un mois et publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines.
La mention de l'arrêté ainsi que ses modalités de consultation seront insérées dans le journal Le Parisien.
Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de sa parution au recueil des actes administratifs.

Article 5 :

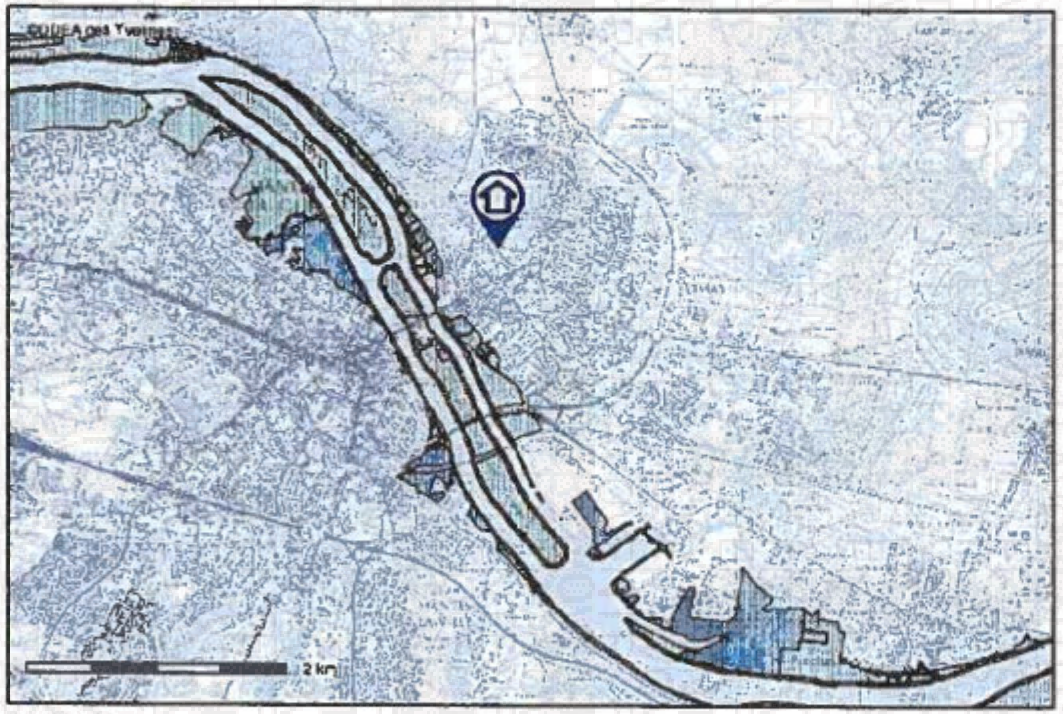
Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Yvelines, Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, Messieurs les sous-préfets des arrondissements de Saint-Germain-En-Laye et de Mantes-La-Jolie, Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Rambouillet, Madame la directrice départementale des territoires, Madame la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, Mesdames et Messieurs les maires des Yvelines, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et accessible sur le site internet de la préfecture des Yvelines.

Fait à Versailles, le 22 JUIN 2021

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet,

©AVOVENTES.FR

PPRI de la vallée de la Seine et de l'Oise dans les Yvelines



Conception : DDEA_78
Date d'impression : 15-05-2009

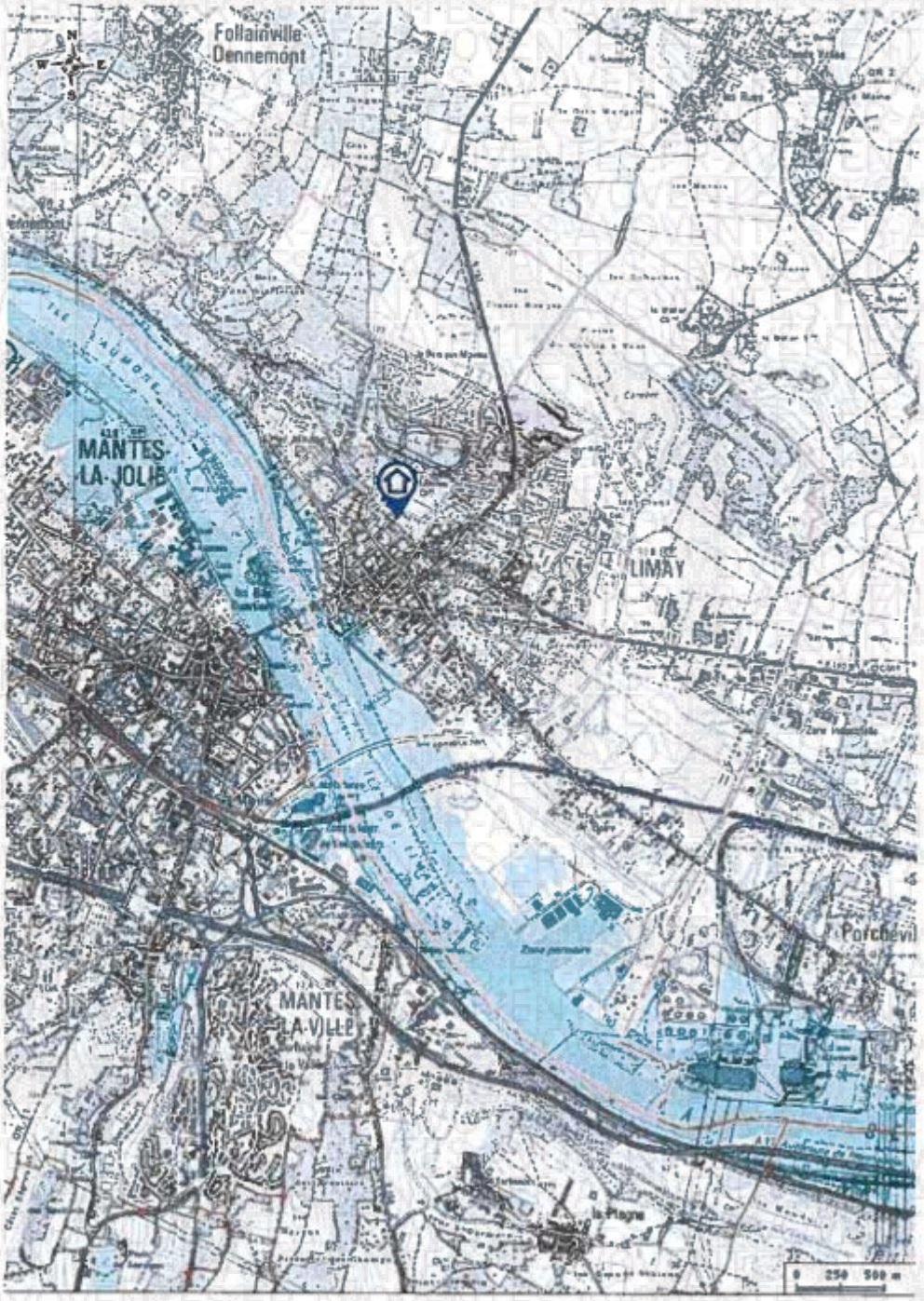
Zonages réglementaires
- Zone bleue
- Zone bleue indicée
- Zone marron
- Zone rouge clair
- Zone rouge foncé
- Zone verte
- Zone verte indicée

Description :

Ce document d'information n'a pas de valeur juridique. Il ne peut être opposable aux tiers, ni se substituer aux réglementations en vigueur (voir cartes de l'arrêté préfectoral du 30/06/2007).

Pour visualiser les "Aléas hydrauliques" ou les "Zonages réglementaires", cocher la couche correspondante dans l'onglet "Thèmes"

Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
SG/SPSSI/PSI/PSH - CETE Méditerranée (DI/ETER)


Follainville
Dennemont
MANTES
LA-JOLIE
LIMAY
MANTES
LA-VILLE
Porcheville
la Plaine

maître d'ouvrage

préfecture des Yvelines

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DES YVELINES
direction du développement durable
1, rue Jean Mermoz
78000 VERSAILLES Cedex
Tél. : 01.39.49.78.00

édition du : 30/06/2007

information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs département des Yvelines

LÉGENDE

Risques naturels :

PPRi approuvé, PPRi prescrit ou article R111.3 du code de l'urbanisme

Périmètre de risque d'inondation

PPRn approuvé, PPRi prescrit ou article R111.3 du code de l'urbanisme

Périmètre de risque de mouvement de terrain

Limites :

Départementale — Communale — Commune concernée

Sources des données :
- PPRi de la Seine/R 111.3 : DDE78, SNS, DDAF78
- PPRn : DRIRE-IdF

Fond de plan numérique : copyright Scan25® et BD Carto® IGN

Avertissement :
Ce document d'information n'a pas de valeur juridique. Il ne peut être opposable aux tiers, ni se substituer aux réglementations en vigueur. Il est évolutif et sera mis à jour en fonction de l'état des connaissances des risques majeurs.

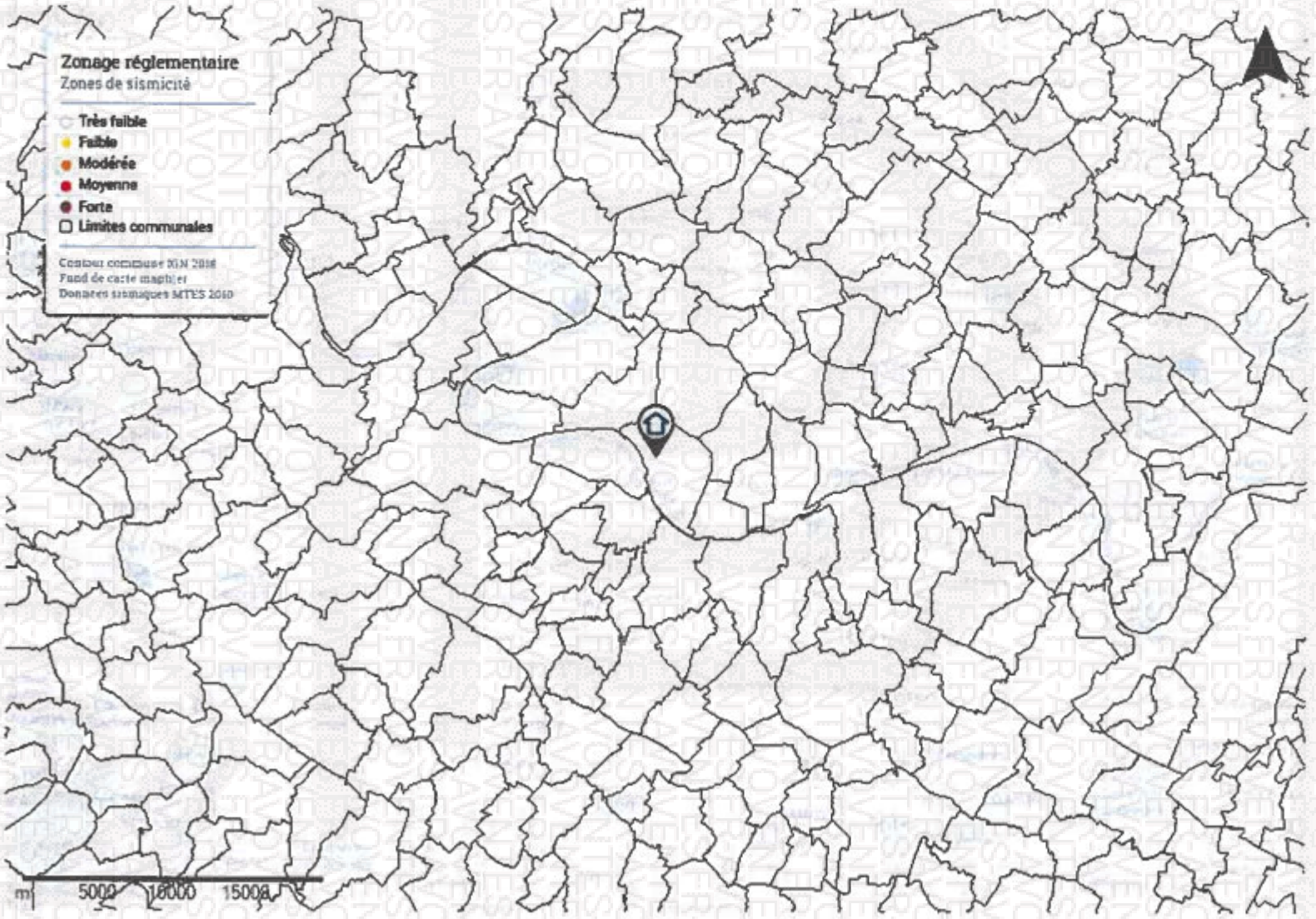
commune de LIMAY

cartographie des risques naturels prévisibles

échelle : 1/25.000e

maître d'œuvre

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
service Environnement / bureau Paysages et Risques
25, rue des Réollets - BP 1115
78011 VERSAILLES Cedex
Tél. : 01.30.84.38.00


Zonage réglementaire
Zones de sismicité
Très faible
Faible
Modérée
Moyenne
Forte
Limites communales
Contour communes IGN 2018
Fond de carte mapbiter
Données sismiques MTES 2010
m
5000
10000
15000

ORIGINE DE PROPRIETE

L'immeuble ci-dessus désigné appartient à

©AVOVENTES.FR

©AVOVENTES.FR

Aux termes d'un acte reçu par Maître Céline JARROSSAY, Notaire associée à MANTES LA JOLIE (78), en date du 29 février 2020, dont une copie a été publiée au bureau du Service de la Publicité Foncière de MANTES LA JOLIE, le 11 mars 2020, Volume 2020 P numéro 1087.

AVOVENTES.FR-AVOVENTES-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR

N° 3267-P SD
(01-2017)

PRETEUR

Contre : **PROPRIÉTAIRE GREVÉ**

©AVOVENTES.FR

Sur : **IMMEUBLE GREVÉ**

A LIMAY (YVELINES) 78520 22 Rue des réservoirs,

Un terrain avec un garage.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AR	68	22 rue des réservoirs	00 ha 02 a 70 ca

Appartenant à : **EFFET RELATIF**

VENTE énoncée ci-dessus, dont la publication est requise simultanément.

Pour sûreté de : **CRÉANCE GARANTIE**

- En ce qui concerne l'inscription de privilège de prêteur de deniers

- De la somme de SEIZE MILLE EUROS, partie du prêt, dont la dernière échéance sera exigible le 5 février 2045, ci — 16 000,00

- Des intérêts que le privilège conserve au même rang que le principal, au taux stipulé dans l'acte, soit au taux annuel de 1,400 %, — Mémoire

- et tous les frais et accessoires comprenant notamment : les sommes dues pour avances de primes d'assurance, les frais d'inscriptions complémentaires, de renouvellements d'inscriptions, intérêts de retard aux taux du crédit majorés de trois (3) points, de tous dommages et autres intérêts quelconques, amendes conventionnelles, toutes indemnités diverses dont notamment les indemnités de remboursement par anticipation, toutes commissions stipulées dans l'acte, débours divers, toutes sommes dues en cas de procédures commencées par la faute de l'emprunteur, frais de poursuites, de procédures, d'actions quelconques, de mise à exécution, et tous autres loyaux coûts évalués sauf à parfaire

ou à diminuer, à vingt pour cent (20%) du capital, soit TROIS MILLE DEUX CENTS EUROS, ci	3 200,00
Total à inscrire sauf Mémoire	**19 200,00**

- En ce qui concerne l'inscription d'hypothèque conventionnelle

- De la somme de CENT DIX-SEPT MILLE SIX CENT TRENTE-SIX EUROS, surplus du prêt, dont la dernière échéance sera exigible le 5 février 2045, ci	117 636,00
- Des intérêts au taux annuel de 1,400%,	Mémoire
- et tous les frais et accessoires comprenant notamment : les sommes dues pour avances de primes d'assurance, les frais d'inscriptions complémentaires, de renouvellements d'inscriptions, intérêts de retard aux taux du crédit majorés de trois (3) points, de tous dommages et autres intérêts quelconques, amendes conventionnelles, toutes indemnités diverses dont notamment les indemnités de remboursement par anticipation, toutes commissions stipulées dans l'acte, débours divers, toutes sommes dues en cas de procédures commencées par la faute de l'emprunteur, frais de poursuites, de procédures, d'actions quelconques, de mise à exécution, et tous autres loyaux coûts évalués sauf à parfaire ou à diminuer, à vingt pour cent (20%) du capital, soit VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT VINGT-SEPT EUROS ET VINGT CENTIMES, ci	23 527,20
Total à inscrire sauf Mémoire	**141 163,20**

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES - RENVOIS

Copie exécutoire à ordre

Une copie exécutoire à ordre transmissible par voie d'endossement de la présente créance sera créée.

AVOVENTES.FR-AVOVENTES-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR

AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-

©AVOVENTES.FR

DEBITEURS SOLIDAIRES

Sur :

IMMEUBLE GREVE

A LIMAY (YVELINES) 78520 22 Rue des réservoirs,

Un terrain avec un garage.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AR	68	22 rue des réservoirs	00 ha 02 a 70 ca

Appartenant à :

EFFET RELATIF

VENTE énoncée ci-dessus, dont la publication est requise simultanément.

Pour sûreté de :

CREANCE GARANTIE

- De la somme de QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE EUROS, montant en principal du prêt, dont la dernière échéance sera exigible le 5 février 2045, ci	94 000,00
- Des intérêts que le privilège conserve au même rang que le principal, au taux stipulé dans l'acte, soit au taux annuel de 0,00 %,	Mémoire
- et tous les frais et accessoires comprenant notamment : les sommes dues pour avances de primes d'assurance, les frais d'inscriptions complémentaires, de renouvellements d'inscriptions, intérêts de retard aux taux du crédit majorés de trois (3) points, de tous dommages et autres intérêts quelconques, amendes conventionnelles, toutes indemnités diverses dont notamment les indemnités de remboursement par anticipation, toutes commissions stipulées dans l'acte, débours divers, toutes sommes dues en cas de procédures commencées par la faute de l'emprunteur, frais de poursuites, de procédures, d'actions quelconques, de mise à exécution, et tous autres loyaux coûts évalués sauf à parfaire ou à diminuer, à vingt pour cent (20%) du capital, soit DIX-HUIT MILLE HUIT CENTS EUROS, ci	18 800,00
Total à inscrire sauf Mémoire	**112 800,00**

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES - RENVOIS

Copie exécutoire à ordre

Une copie exécutoire à ordre transmissible par voie d'endossement de la présente créance sera créée.

PRET à 0% accordé en application des articles L 31-10-1 et suivants, R 331-66 du Code de la construction et de l'habitation et des décrets numéros 1995-1064 du 29 septembre 1995 et 2006-1717 du 23 décembre 2006.

Exonération de taxe de publicité foncière en vertu de l'article 845-3° du Code général des impôts.

CERTIFICATIONS
(Montant du capital de la créance garantie, conformité des bordereaux entre eux et identité du ou des propriétaires)

Le soussigné, **Maître Jean-Baptiste DUBOIS, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à responsabilité limitée « MANTES EN YVELINES NOTAIRES » titulaire d'un Office Notarial à la résidence de MANTES-LA-JOLIE, 19, avenue du Président Franklin Roosevelt**, certifie conformes au bordereau d'inscription transmis au service de la publicité foncière sur support électronique, les données structurées qui y sont jointes.

Il certifie que le montant du capital de la créance garantie figurant sur le bordereau n'est pas supérieur à celui figurant dans le titre générateur de la sûreté ou de la créance.

Il certifie également que l'identité complète du propriétaire telle qu'elle est indiquée ci-dessus lui a été régulièrement justifiée.

MANTES-LA-JOLIE (Yvelines),
Le 9 mars 2020

Me Céline JARROSSAY Notaire MANTES-LA-JOLIE (Yvelines)

PARTIE RÉSERVÉE AU SERVICE DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service de la publicité foncière, un droit d'accès et un droit de rectification

C C Crédit Industriel et Commercial

116038345
30066
10200

Adresser toute correspondance au

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
CONTENTIEUX PARIS
4 RUE GAILLON
75002 PARIS

Le 8 mars 2022

Lettre recommandée avec avis de réception

Réf du dossier : [illegible] 00122009268 - 30066 10200 00020274603
Affaire suivie par : [illegible]
Téléphone : 01 53 48 50 00
Fax : 01 53 48 50 82
Email : [illegible]pcmctx.fr
Réf. : 30066 10200 00020274603/00020274604

Objet : mise en demeure avant résiliation des contrats de crédit
prêt n° 30066102000000020274603
prêt n° 30066102000000020274604

Monsieur,

Nous constatons que nos demandes de régularisation sont restées sans effet de votre part.

Nous vous informons que votre dossier nous a été transmis aux fins de recouvrement.

Vos prêts présentent toujours des échéances impayées qui s'élèvent à ce jour à la somme de 1329.34 EUR suivant relevés ci-joints.

Par conséquent, nous vous mettons en demeure de régulariser votre situation sous huitaine et vous rappelons que conformément aux dispositions contractuelles applicables aux crédits, le non-paiement à bonne date de toute somme due nous autoriserait à prononcer leur résiliation.

Dans ce cas, la totalité des montants exigibles au titre des prêts (échéances impayées, capital restant dû, intérêts de retard, accessoires) pourrait vous être réclamée.

Afin de vous éviter les désagréments d'une procédure de recouvrement, nous vous invitons à nous contacter en vue de parvenir au règlement amiable de votre dette.

Conformément aux dispositions des articles L751-1 et suivants du code de la consommation, vous êtes susceptible d'une inscription au Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (F.I.C.P.) géré par la Banque de France.

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) - Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier - SA au capital de 411 858 864 €
Siège social : 6 avenue de Provence 75009 Paris - Adresse postale : 75452 Paris cedex 09 - tél 01 45 96 96 96 - multi CIC/CIFRAP - www.cic.fr - 542 016 381 RCS Paris
TVA intracommunautaire : FR34542016381
Médiateur de la consommation du CIC : 63 chemin Antoine Pardon 69140 Tassin la demi lune - www.lecmediateur-cic.fr
Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance : ORIAS 07 025 713 (www.orias.fr)
Pour toute demande sur la bonne exécution du contrat ou réclamation d'un consommateur : 09 69 32 06 06 (appel non surtaxé)

©AVOVENTES.FR

Nous vous rappelons également que, conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les faire rectifier ou vous y opposer pour motif légitime en contactant le Correspondant Informatique et Libertés à l'adresse suivante : CIC Ile de France - Direction de la conformité - 4 rue Gaillon - 75107 Paris Cedex 02.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

©AVOVENTES.FR

P.J. : relevés des échéances impayées

CTX62016

CIC TRÉL 08/03/2022

Relevé des échéances en retard

Banque : 30066
Caisse : 10200
Numéro du prêt : 00020274804
Titulaire du p

Date d'ouverture :	14/01/2020	Date de 1ère échéance :	05/02/2021
Crédit accordé :	133 636,00 (*)	Capital restant dû (hors éch. en retard) :	31 501,98
Taux actuel :	1,400 %		
Taux actuel majoré :	4,400 %		
Durée du prêt :	174 mois		

Décompte au 08/03/2022

	Date d'échéance initiale	Total	Capital	Intérêts	Assurance	Intérêts au 31/12/2021	Intérêts de l'année	Indemnités
Impayé	15/01/2022	661,86	608,40	38,17	10,99	0,00	4,10	0,00
Impayé	15/02/2022	659,48	609,11	37,46	11,26	0,00	1,65	0,00
Total		1 321,14	1 217,51	75,63	22,25	0,00	5,75	0,00

(*) tous les montants sont exprimés en EUR

CIC TRSL

08/03/2022

Relevé des échéances en retard

Banque : 30066
Caisse : 10220
Numéro du prêt : [illegible]
Titulaire du prêt : [illegible]

©AVOVENTES.FR

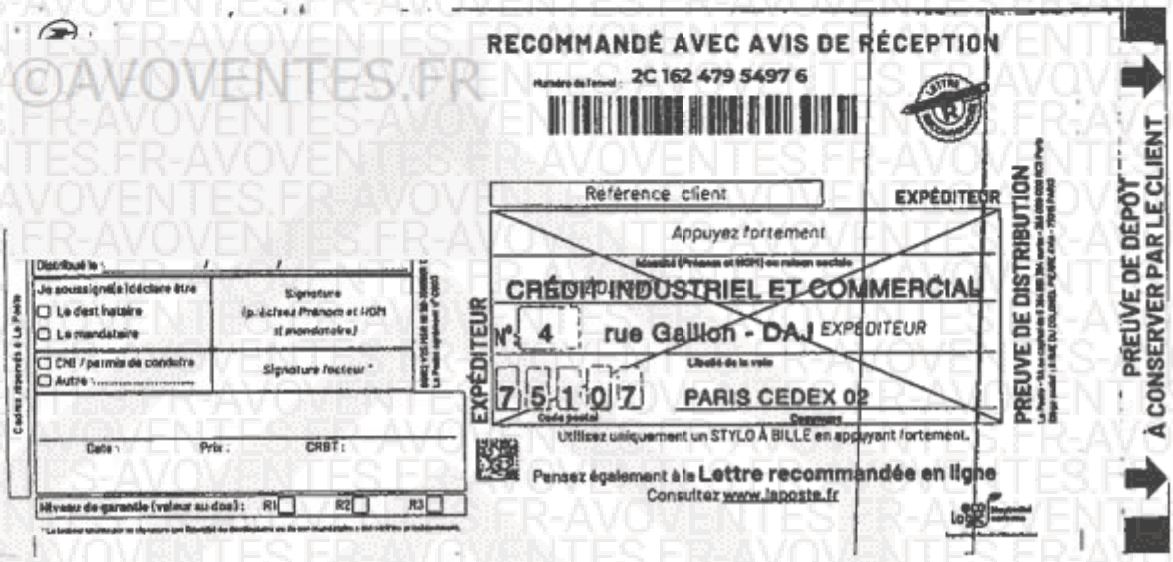
Date d'ouverture :	14/01/2020	Date de 1ère échéance :	05/03/2035
Crédit accordé :	94 000,00 (*)	Capital restant dû	
Taux actuel :	0,600 %	(hors éch. en retard)	94 000,00
Taux actuel majoré :	0,479 %		
Durée du prêt :	120 mois		

Décompte au 08/03/2022

	Date d'échéance initiale	Total	Capital	Intérêts	Assurance	Intérêts au 31/12/2021	Intérêts de l'année	Indemnités
Impayé	05/03/2022	8,20	0,00	0,00	8,20	0,00	0,00	0,00
Total		8,20	0,00	0,00	8,20	0,00	0,00	0,00

(*) tous les montants sont exprimés en EUR

©AVOVENTES.FR



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : 2C 162 479 5497 6

Référence client

EXPÉDITEUR

Appuyez fortement

CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

N° 4 rue Gaillon - DAJ EXPÉDITEUR

Libellé de la voie

7 5 1 0 7 PARIS CEDEX 02

Code postal Destinataire

Utilisez uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne
Consultez www.laposte.fr

PREUVE DE DISTRIBUTION

PRÉUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Distribué le : / /

Je soussigné(e) déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

Signature
(pour le destinataire Prénom et nom de la personne habilitée)

☐ CNI / permis de conduire
☐ Autre

Signature facteur *

Cadres réservés à La Poste

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐

* Le facteur soussigné ne s'engage que [illegible]

Extrait des conditions spécifiques de vente applicables à la Lettre recommandée nationale de La Poste

Service comprenant une preuve de dépôt attestant de la date de dépôt, une remise contre signature qui apporte une preuve de présentation et/ou de distribution, une indemnisation forfaitaire en cas de perte ou avarie survenue lors de la prestation, un service de suivi, pour les envois à destination de la France métropolitaine, DOM, Monaco, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon. Options : un avis de réception, un contre-remboursement limité à 800 €.

Responsabilité de La Poste : La Poste n'encourt aucune responsabilité lorsque le dommage résulte, d'une part, des actes, négligences ou erreurs du client ou de tiers et du non-respect des obligations qui résultent directement ou indirectement des présentes conditions spécifiques et, d'autre part, d'un cas de force majeure.

La Poste ne saurait être tenue pour responsable des dommages et préjudices indirects ou immatériels, quelle qu'en soit la cause, liés à la perte ou l'avarie de l'envoi, ni des conséquences pécuniaires, directes ou indirectes, en résultant.

Montant des indemnisations : La Poste indemnise la perte ou l'avarie d'un envoi recommandé dans les conditions prévues à l'article L.7 du code des postes et communications électroniques. La responsabilité de La Poste est strictement limitée aux dommages directs et plafonnée, toutes causes confondues, au montant de l'indemnisation déterminé par le niveau de garantie choisi par l'expéditeur : R1 = 16 €, R2 = 153 €, R3 = 458 €.

Le niveau de garantie est librement choisi par l'expéditeur au moment du dépôt de la Lettre recommandée nationale. A défaut de choix exprès par l'expéditeur, le niveau de garantie R1 s'applique.

Prescription des actions en responsabilité : les actions en responsabilité engagées à raison des pertes ou avaries survenues lors de la réalisation de la prestation sont prescrites dans le délai de :

- un an à compter du lendemain du jour de prise en charge de l'envoi pour les envois en France métropolitaine, en intra et inter DOM, ainsi que pour les échanges entre la France métropolitaine et les DOM
- six mois à compter du lendemain du jour de prise en charge de l'envoi pour les envois à destination des COM

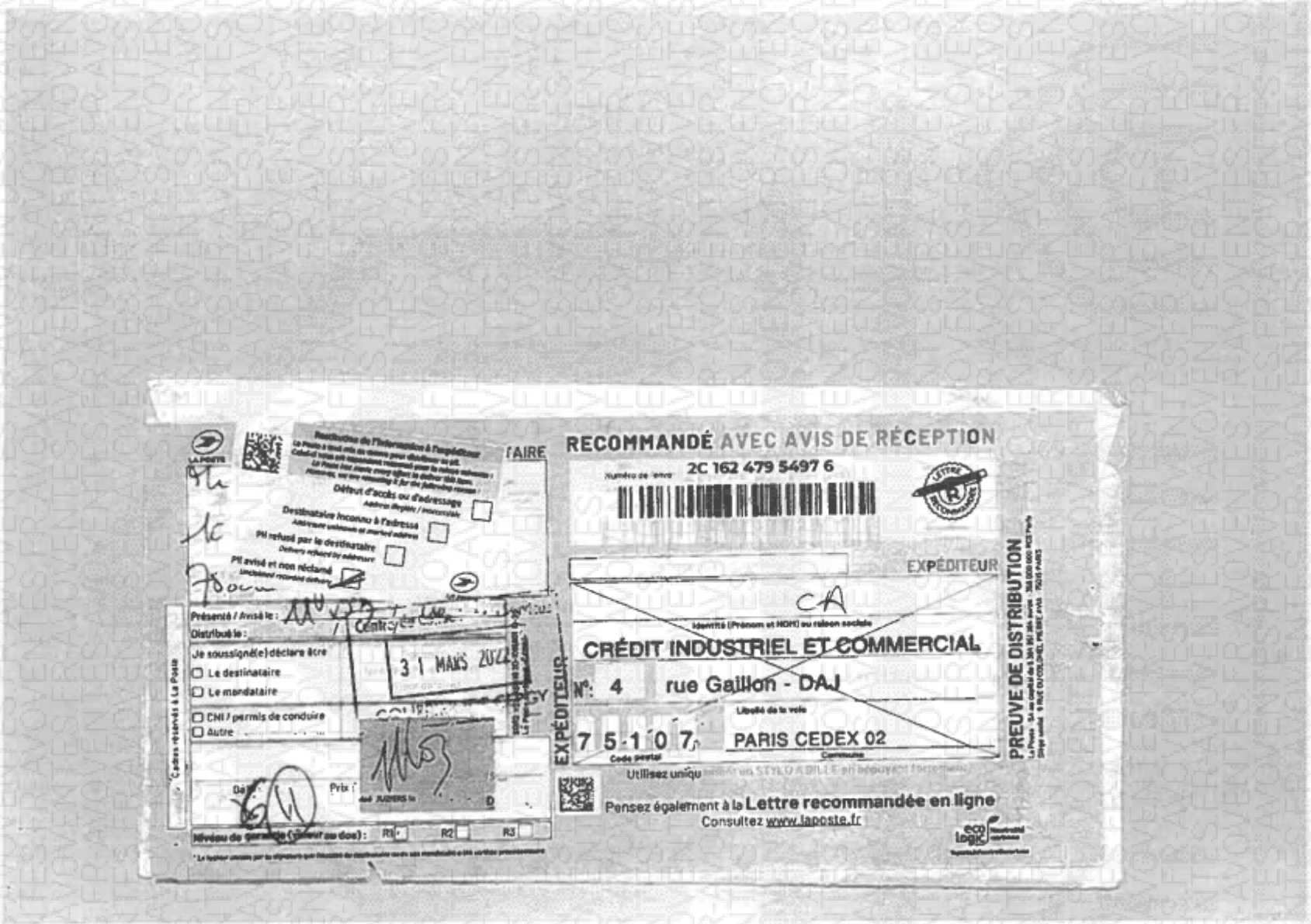
Réclamations : les réclamations sont admises dans un délai d'un an à compter du lendemain du jour de prise en charge de l'envoi pour les envois en France métropolitaine, en intra et inter DOM, ainsi que pour les échanges entre la France métropolitaine et les DOM, et dans un délai de six mois pour les envois à destination des COM.

Le client peut effectuer une réclamation sur le site internet www.laposte.fr, sur l'espace Service consommateurs, à partir de la rubrique Vous souhaitez déposer une réclamation, par téléphone en composant le 3631 pour les particuliers (numéro non surtaxé) et le 3634 pour les entreprises (0,34 € TTC/min), par écrit à l'adresse suivante : SERVICE CONSOMMATEURS 88999 LA POSTE ou auprès d'un point de contact postal ou d'un établissement courrier pour les professionnels.

L'intégralité des conditions spécifiques de vente est disponible sur www.laposte.fr ou en bureau de poste.

Pour l'envoi de votre courrier recommandé, vous devez utiliser les enveloppes d'un format minimum de 110 par 220 mm, ce qui correspond au format de ce support recommandé.

Mode d'emploi :
1/ Indiquez les coordonnées du destinataire au recto de l'enveloppe.
2/ Remplissez les zones ADRESSE expéditeur et destinataire sur le premier feuillet du support recommandé et le taux de garantie, en appuyant fortement.
3/ Présentez au guichet l'enveloppe et le support recommandé séparément.



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

2C 162 479 5497 6

EXPÉDITEUR

CA

CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

N°: 4 rue Gaillon - DAJ

7 5 1 0 7 PARIS CEDEX 02

Utilisez uniqu

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne

Consultez www.laposte.fr

PREUVE DE DISTRIBUTION

Restitution de l'information à l'expéditeur

Défaut d'accès ou d'adressage

Destinataire inconnu à l'adresse

Pli refusé par le destinataire

Pli avisé et non réclamé

Présenté / Avisé le :

Distribué le :

31 MARS 2022

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 R2 R3


RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE RÉCEPTION
2C 162 479 5497 6
RECOMMANDÉ
R1 AR
CERGY PONTOISE
95
10 03 22
407 L1 2G2822
04CP 951900
€ R.F.
005,84
LA POSTE
CP 650101
11502834S
30066
10200
TM0140 / 397

C C Crédit Industriel et Commercial

11[illegible]6343
30066
10200

Adresser toute correspondance au

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
CONTENTIEUX PARIS
4 RUE GAILLON
75002 PARIS

Le 8 mars 2022

Lettre recommandée avec avis de réception

Réf du dossier : 00122009266 - 30066 10200 00020274603
Affaire suivie p
Té éphone : 01 53 48 50 85
Fax : 01 53 48 50 82
Email : [illegible]@cmcdx.fr
Réf. : 30066 10200 00020274603/00020274604

Objet : mise en demeure avant résiliation des contrats de crédit
prêt n° 30066102000000274603
prêt n° 30066102000000274604

Mademoiselle,

Nous constatons que nos demandes de régularisation sont restées sans effet de votre part.

Nous vous informons que votre dossier nous a été transmis aux fins de recouvrement.

Vos prêts présentent toujours des échéances impayées qui s'élèvent à ce jour à la somme de 1329.34 EUR suivant relevés ci-joints.

Par conséquent, nous vous mettons en demeure de régulariser votre situation sous huitaine et vous rappelons que conformément aux dispositions contractuelles applicables aux crédits, le non-paiement à bonne date de toute somme due nous autoriserait à prononcer leur résiliation.

Dans ce cas, la totalité des montants exigibles au titre des prêts (échéances impayées, capital restant dû, intérêts de retard, accessoires) pourrait vous être réclamée.

Afin de vous éviter les désagréments d'une procédure de recouvrement, nous vous invitons à nous contacter en vue de parvenir au règlement amiable de votre dette.

Conformément aux dispositions des articles L751-1 et suivants du code de la consommation, vous êtes susceptible d'une inscription au Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (F.I.C.P.) géré par la Banque de France.

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) - Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier - SA au capital de 611 858 044 €
Siège social : 6 avenue de Provence 75009 Paris - Adresse postale : 75452 Paris cedex 09 - tél. 01 45 96 96 96 - swift CMCIFRPP - www.cic.fr - 542 016 381 RCS Paris
TVA intracommunautaire : FR34542016381
Médiateur de la consommation du CIC : 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la demi lune - www.lemediateurcic.fr
Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance : ORIAS 07 025 732 (www.orias.fr)
Pour toute demande sur la bonne exécution du contrat ou réclamation d'un consommateur : 09 69 32 04 04 (appel non surtaxé)

©AVOVENTES.FR

Nous vous rappelons également que, conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les faire rectifier ou vous y opposer pour motif légitime en contactant le Correspondant Informatique et Libertés à l'adresse suivante : CIC Ile de France - Direction de la conformité - 4 rue Gaillon - 75107 Paris Cedex 02.

Nous vous prions d'agréer, Mademoiselle, nos salutations distinguées.

©AVOVENTES.FR

P.J. : relevés des échéances impayées

CTX42016

Relevé des échéances en retard

Banque : 30066
Caisse : 10200
Numéro du prêt : 00020274804
Titulaire du prê

© AVOVENTES.FR

Date d'ouverture :	14/01/2020	Date de 1ère échéance :	05/02/2021
Crédit accordé :	133 638,00 (*)	Capital restant dû	
Taux actuel :	1,400 %	(hors éch. en retard)	31 501,98
Taux actuel majoré :	4,400 %		
Durée du prêt :	174 mois		

Décompte au 08/03/2022

	Date d'échéance initiale	Total	Capital	Intérêts	Assurance	Intérêts au 31/12/2021	Intérêts de l'année	Indemnités
Impayé	15/01/2022	681,56	608,40	38,17	10,89	0,00	4,10	0,00
Impayé	15/02/2022	659,48	609,11	37,46	11,26	0,00	1,66	0,00
Total		1 321,14	1 217,81	75,63	22,25	0,00	5,75	0,00

(*) tous les montants sont exprimés en EUR

Relevé des échéances en retard

Banque : 30066
Caisse : 10200
Numéro du prêt : [illegible]
Titulaire du prêt

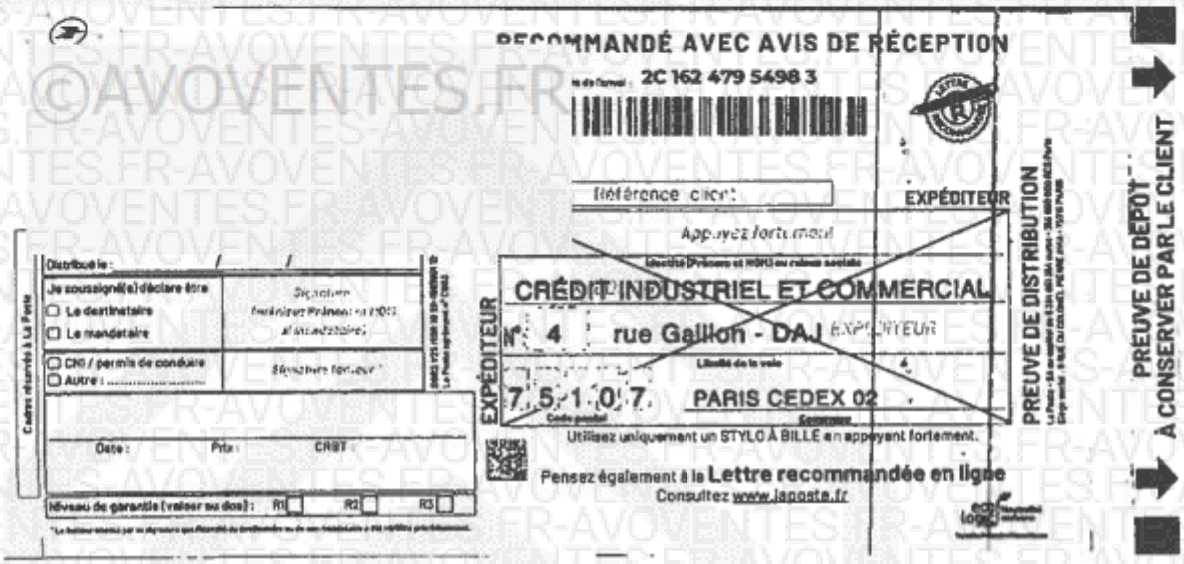
©AVOVENTES.FR

Date d'ouverture :	14/01/2020	Date de 1ère échéance :	05/03/2030
Crédit accordé :	94'000,00 (*)	Capital restant dû	
Taux actuel :	0,000 %	(hors éch. en retard) :	94 000,00
Taux actuel majoré :	0,479 %		
Durée du prêt :	120 mois		

Décompte au 08/03/2022								
	Date d'échéance initiale	Total	Capital	Intérêts	Assurance	Intérêts au 31/12/2021	Intérêts de l'année	Indemnités
Impayé	05/03/2022	8,20	0,00	0,00	8,20	0,00	0,00	0,00
Total		8,20	0,00	0,00	8,20	0,00	0,00	0,00

(*) tous les montants sont exprimés en EUR

©AVOVENTES.FR



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

N° de l'envoi : 2C 162 479 5498 3

Référence client :

EXPÉDITEUR

Appuyez fortement

CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

N° 4 rue Gaillon - DAJ

7 5 1 0 7 PARIS CEDEX 02

Utilisez uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**

Consultez www.laposte.fr

PREUVE DE DISTRIBUTION

PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT

Cadre réservé à La Poste

Distribué le : / /

Je soussigné(e) déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

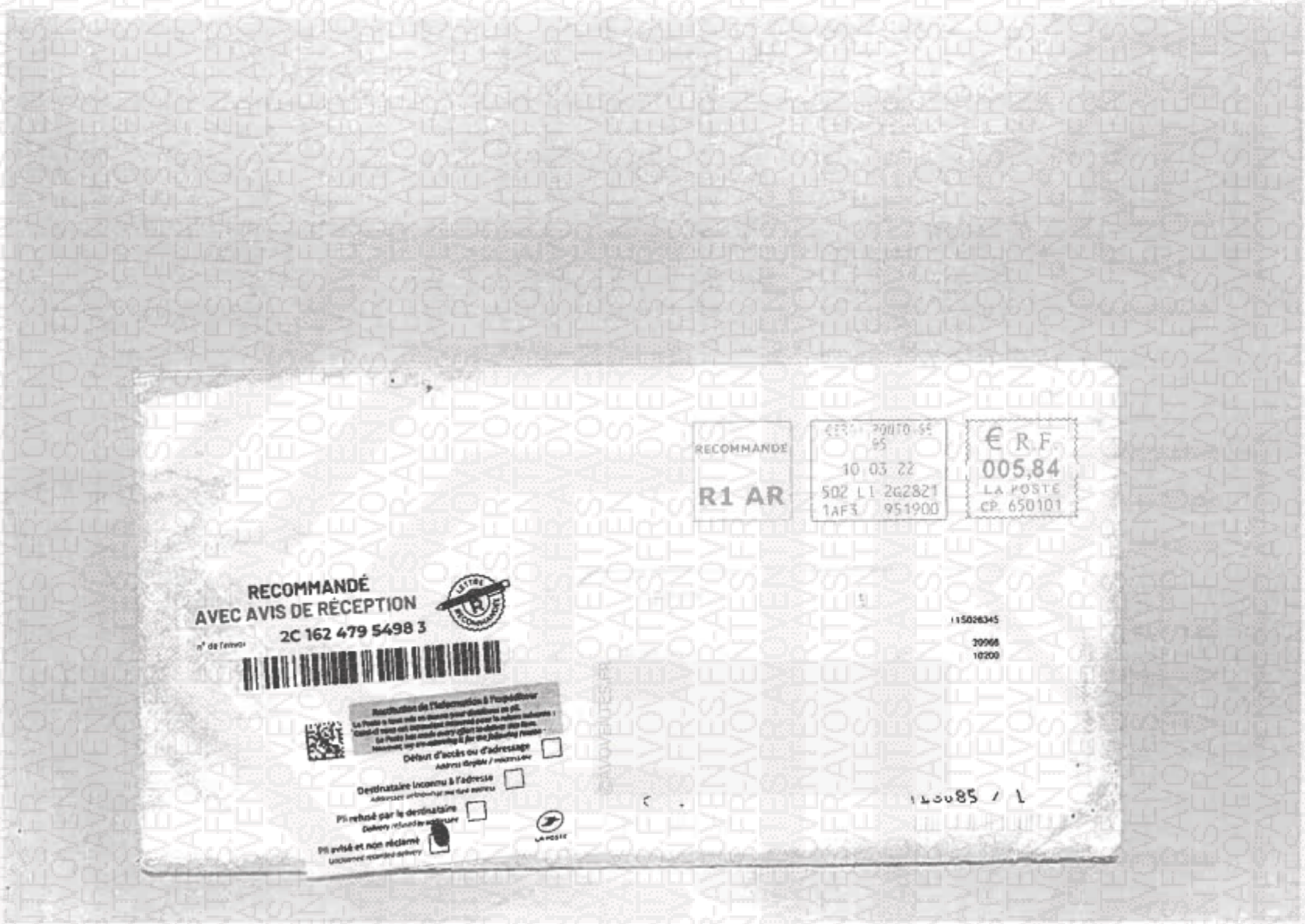
Signature

☐ CNI / permis de conduire
☐ Autre :

Signature facteur

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (voir au dos) : R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐


RECOMMANDÉ
R1 AR
10 03 22
€ R.F.
005,84
LA POSTE
RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE RÉCEPTION
2C 162 479 5498 3
Début d'accès ou d'adressage
Destinataire inconnu à l'adresse
Pli refusé par le destinataire
Pli avisé et non réclamé
LA POSTE


LA POSTE
Feuillet fixe
Ne pas
détacher
2C 162 479 5498 3
Numéro de l'envoi :
Présenté / Arrivé le
Distribué le
LA POSTE
RECOMMANDÉ :
AVIS DE RECEPTION
AR 2C 162 479 5498 3
FRAB
DAJ CTX CA
10200 20274603 by Auto

Vous pouvez nous communiquer vos propositions de règlement dans le délai susvisé. A défaut, nous considérerons qu'il n'est pas dans votre intention de trouver une issue amiable à ce litige et engagerons à votre encontre une procédure judiciaire dont les frais resteront à votre charge.

Enfin, nous vous informons que l'exigibilité du crédit entraîne la cessation des garanties prévues au contrat d'assurance des emprunteurs dans l'éventualité où vous l'auriez souscrit auprès des Assurances du Crédit Mutuel.

Il vous est désormais fait interdiction d'émettre des chèques sur nos livres ou d'utiliser d'autres moyens de paiement et vous avez l'obligation de nous retourner tous les chéquiers et cartes en votre possession.

Nous vous rappelons que vous êtes soumis à l'application des articles L751-1 et suivants du code de la consommation relatifs aux inscriptions pour incident de paiement caractérisé au Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (F.I.C.P.).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

©AVOVENTES.FR

P.J : décompte des prêts

n° 30066102000020274603
n° 30066102000020274604
arrêté de compte courant n° 30066102000020274601

Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les faire rectifier ou vous y opposer pour motif légitime en contactant le Correspondant Informatique et Libertés à l'adresse suivante : CIC Ile de France - Direction de la conformité - 4 rue Gaillon - 75107 Paris Cedex 02.

CTX42017

AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-

Crédit Industriel et Commercial

PARIS, le 15/04/2022

ADRESSER TOUTES CORRESPONDANCES A :
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
CONTENTIEUX PARIS
4 RUE GAILLON

75002 PARIS

Décompte de créance en EUR au 15/04/2022

Dossier 0012200926
Produit 3008810200
Personnes

Intérêts 1,400 %

Décompte à la date d'exigibilité

Capital restant au 15/04/2022	(I)		-30 892,16
Echéances en retard se décomposant en :			-1 973,09
- Capital	(II)	-1 827,33	
- Intérêts	(III)	-112,38	
- Assurance	(IV)	-33,38	
Intérêts courus arrêtés au 15/04/2022	(V)		-50,27
Assurance courue arrêtée au 15/04/2022	(VI)		-11,40
Indemnité conventionnelle de 7,000 %			-2 290,36
Total en EUR au 15/04/2022			**35 217,28**

Décompte au 15/04/2022

Capital :	- solde dû au 15/04/2022 (I + II)	-32 719,49	
	sous-total Capital		**32 719,49**
Intérêts :	- solde dû au 15/04/2022 (III + V)	-162,65	
	sous-total Intérêts		**-162,65**
Assurance :	- solde dû au 15/04/2022 (IV + VI)	-44,78	
	sous-total Assurance		**-44,78**
Frais :	- solde dû au 15/04/2022 (VII)	0,00	
	sous-total Frais		**0,00**
Indemnité conventionnelle			-2 290,36
Non compris les intérêts et l'assurance 16/04/2022 jusqu'à la date effective du paiement, les frais de recouvrement.			pour mémoire
Total en EUR en date du 15/04/2022			**35 217,28**

©AVOVENTES.FR

C C Crédit Industriel et Commercial

PARIS, le 15/04/2022

ADRESSER TOUTES CORRESPONDANCES A :
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
CONTENTIEUX PARIS
4 RUE GAILLON

75002 PARIS

©AVOVENTES.FR

Décompte de créance en EUR au 15/04/2022

Dossier
Produit
Personnes

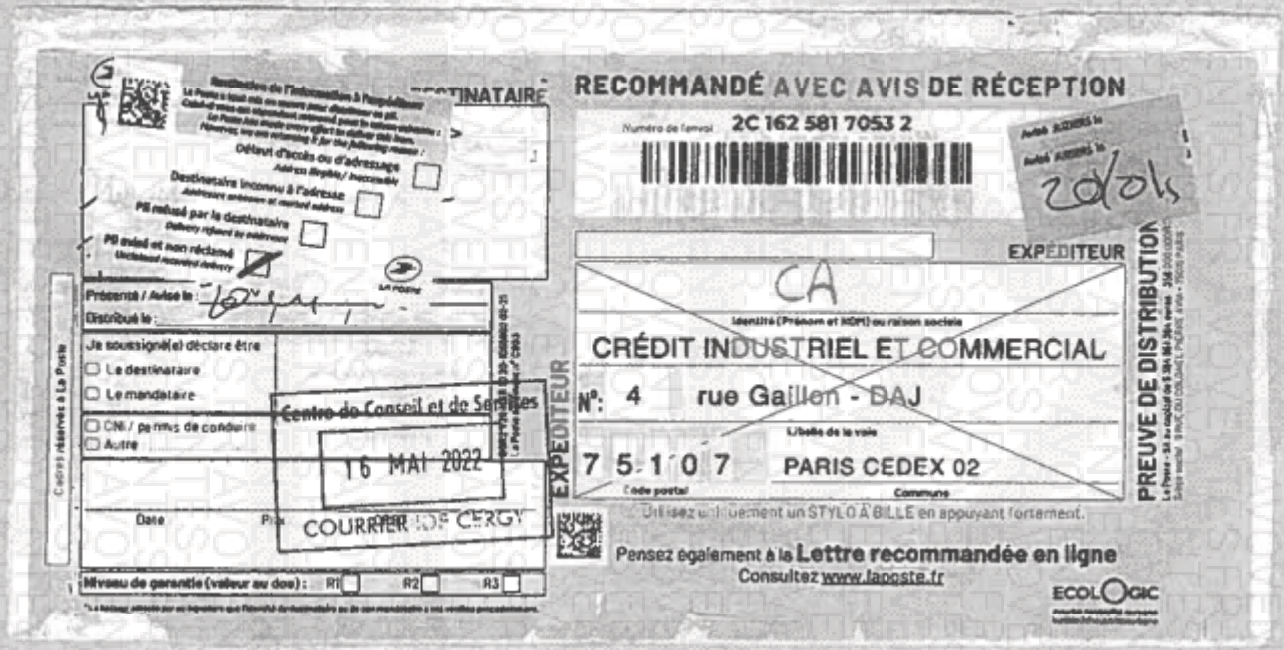
Intérêts DEPASSEMENT STD PART MAJ

Solde débiteur en EUR au 15/04/2022	-1 183,81
Intérêts courus non capitalisés en EUR au 15/04/2022	-34,60
Non compris les intérêts du 16/04/2022 jusqu'à la date effective du paiement, les frais de recouvrement.	pour mémoire
Total en EUR en date du 15/04/2022	**-1 218,41**

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) - Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier - SA au capital de 611 858 064 €
Siège social : 6 avenue de Provence 75009 Paris - Adresse postale : 75452 Paris cedex 09 - tél 01 45 96 96 96 - swift CMCIFRPP - www.cic.fr - 542 016 381 RCS Paris
TVA intracommunautaire : FR24542016381
Médiateur de la consommation du CIC : 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la demi lune - www.lemediateur-cic.fr
Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance : ORIAS 07 025 723 (www.orias.fr)
Pour toute demande sur la bonne exécution du contrat ou réclamation d'un consommateur : 09 69 32 06 06 (appel non surtaxé)

DCPS3

©AVOVENTES.FR



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi 2C 162 581 7053 2

EXPÉDITEUR

CA

Identité (Prénom et NOM) ou raison sociale

CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

N°: 4 rue Gaillon - DAJ

L'boîte de la voie

7 5 1 0 7 PARIS CEDEX 02

Code postal Commune

Utilisez uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**

Consultez www.laposte.fr

ECOLOGIC

PREUVE DE DISTRIBUTION

DESTINATAIRE

Présenté / Avisé le : 16/4/22

Distribué le :

Je soussigné(e) déclare être

- ☐ Le destinataire
- ☐ Le mandataire

☐ CNI / permis de conduire

☐ Autre

Centre de Conseil et de Services

16 MAI 2022

COURRIER DE CERGY

Date

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐

EXPEDITEUR


RECOMMANDÉ
R1 AR
19 04 22
€ R.F.
005,84
LA POSTE
CP 650101
RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE RÉCEPTION
2C 162 581 7053 2
Destinataire inconnu à l'adresse
Pli refusé par le destinataire
Pli avisé et non réclamé
LA POSTE
cUR au 15/04/2022
TM0140 / 398

C C Crédit Industriel et Commercial

11802E545
32066
10200

Adresser toute correspondance au

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
CONTENTIEUX PARIS
4 RUE GAILLON
75002 PARIS

Le 15 avril 2022

Lettre recommandée avec avis de réception

Réf du dossier :

Affaire suivie par
Téléphone : 01 53 48 50 60
Fax : 01 53 48 50 82
Email : l@cmcbx.fr
Réf. :

Objet : résiliation des prêts
mise en demeure de règlement préalable à une procédure judiciaire

Mademoiselle,

Nous constatons que malgré nos demandes de régularisation,

- vos prêts présentent toujours des échéances impayées :
prêt n° 30066102000002027460 3
prêt n° 30066102000002027460 4
- votre compte courant reste toujours débiteur :
compte n° 30066102000002027460 1 pour un montant de 1183,81 EUR

Nous vous informons que votre dossier nous a été transmis aux fins de recouvrement.

Nous vous rappelons en effet qu'en application des conditions générales applicables aux contrats de crédit, le non-paiement à bonne date de toute somme due nous autorise à prononcer leur résiliation.

Par conséquent, nous vous notifions la résiliation de vos contrats de prêt dont la totalité des montants (échéances impayées, capital restant dû, intérêts de retard, accessoires) est devenue exigible.

La présente lettre vaut mise en demeure de nous régler pour le 29 avril 2022 au plus tard la somme totale de 135 816,41 EUR, suivant décomptes joints et sauf articles portés pour mémoire.

Vous pouvez nous communiquer vos propositions de règlement dans le délai susvisé. A défaut, nous considèrerons qu'il n'est pas dans votre intention de trouver une issue amiable à ce litige et engagerons à votre encontre une procédure judiciaire dont les frais resteront à votre charge.

Enfin, nous vous informons que l'exigibilité du crédit entraîne la cessation des garanties prévues au contrat d'assurance des emprunteurs dans l'éventualité où vous l'auriez souscrit auprès des Assurances du Crédit Mutuel.

Il vous est désormais fait interdiction d'émettre des chèques sur nos livres ou d'utiliser d'autres moyens de paiement et vous avez l'obligation de nous retourner tous les chéquiers et cartes en votre possession.

Nous vous rappelons que vous êtes soumis à l'application des articles L751-1 et suivants du code de la consommation relatifs aux inscriptions pour incident de paiement caractérisé au Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (F.I.C.P.).

Nous vous prions d'agréer, Mademoiselle, nos salutations distinguées.

©AVOVENTES.FR

P.J. : décompte des prêts

n° 30066102000020274603
n° 30066102000020274604
arrêté de compte courant n° 30066102000020274601

Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, les faire rectifier ou vous y opposer pour motif légitime en contactant le Correspondant Informatique et Libertés à l'adresse suivante : CIC Ile de France - Direction de la conformité - 4 rue Gallon - 75107 Paris Cedex 02.

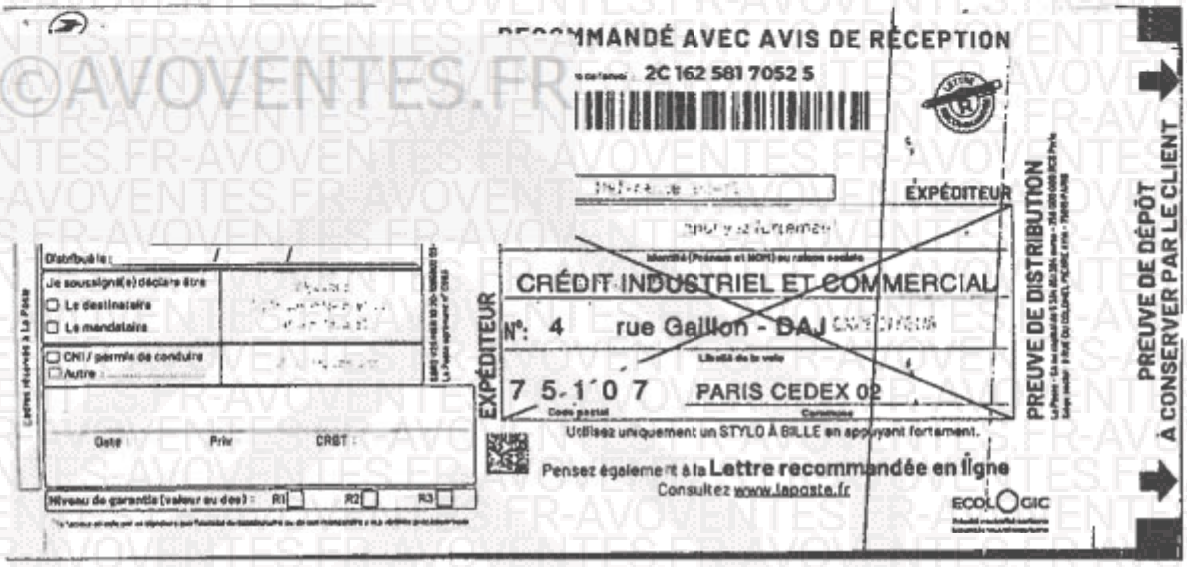
CTI42017

AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-

AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-

AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-AVOVENTES.FR-

©AVOVENTES.FR



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

N° de référence : 2C 162 581 7052 5

EXPÉDITEUR

CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

N°: 4 rue Gaillon - DAJ

75107 PARIS CEDEX 02

Code postal Commune

Utilisez uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne
Consultez www.laposte.fr

ECOLOGIC

PREUVE DE DISTRIBUTION

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Distribué le :

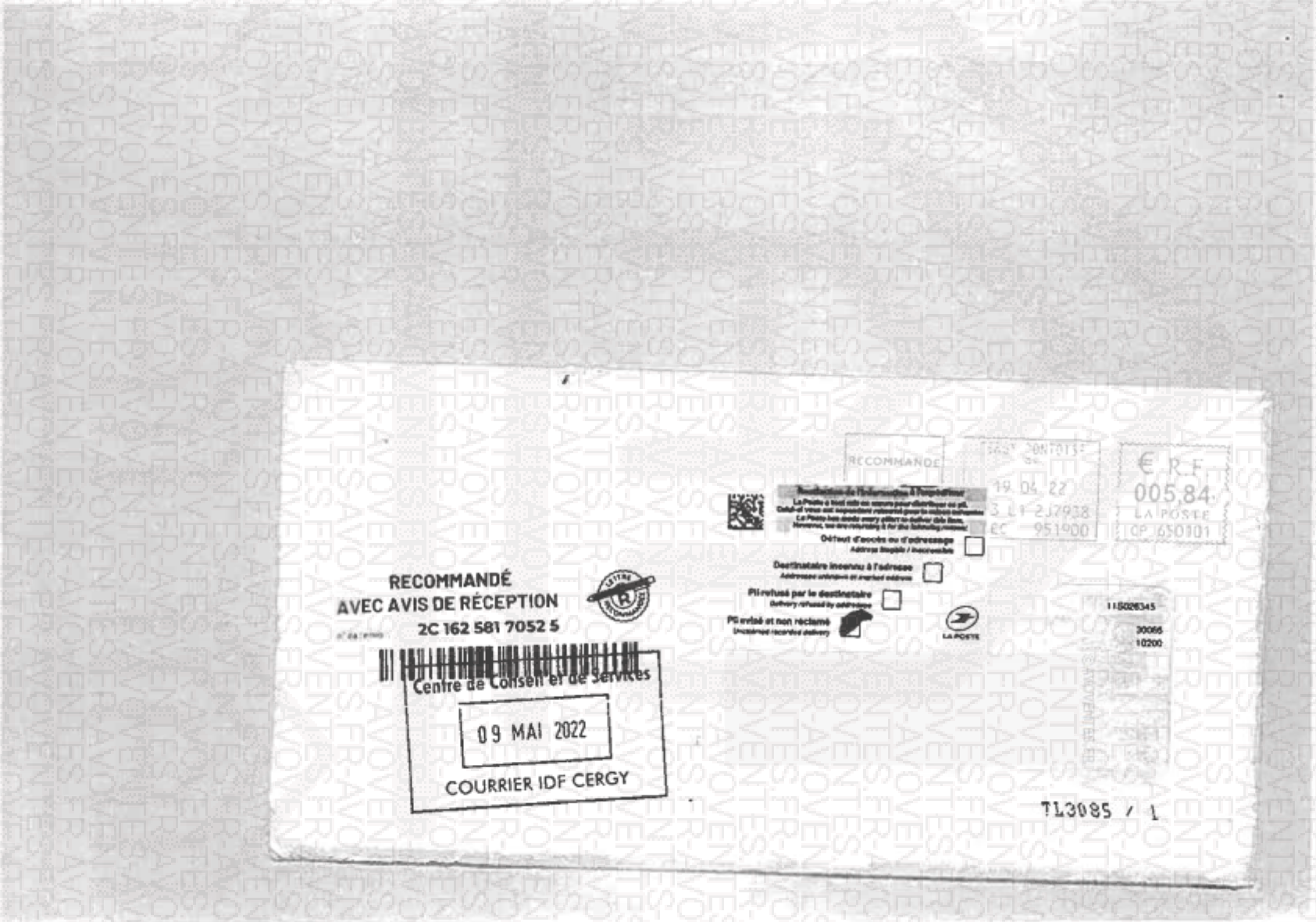
Je soussigné(e) déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

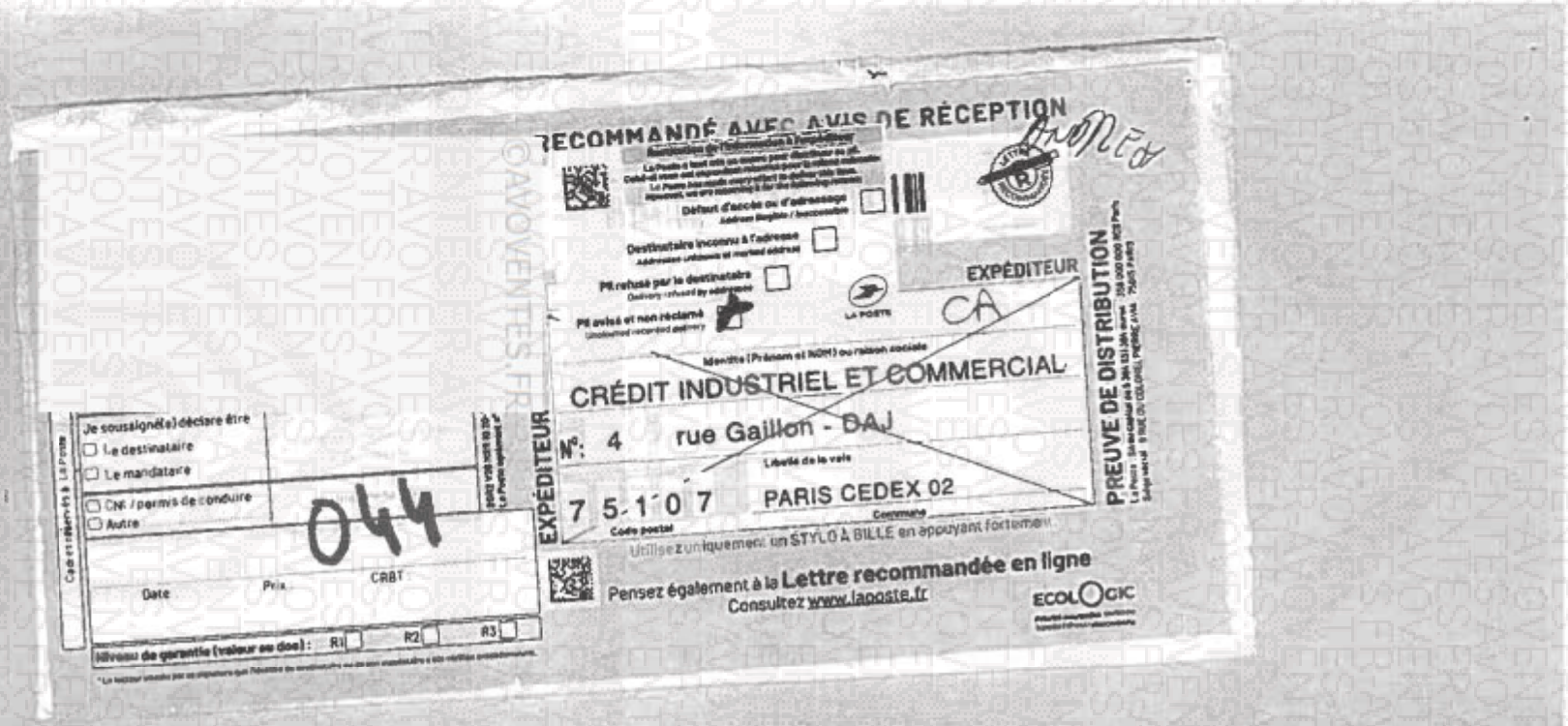
☐ CNI / permis de conduire
☐ Autre :

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 R2 R3

EXPÉDITEUR


RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE RÉCEPTION
2C 162 581 7052 5
Centre de Conseil et de Services
09 MAI 2022
COURRIER IDF CERGY
Pli refusé par le destinataire
Pli avisé et non réclamé
LA POSTE
005,84
TL3085 / 1



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Notification de l'information à l'expéditeur

Défaut d'accès ou d'adressage

Destinataire inconnu à l'adresse

Pli refusé par le destinataire

Pli avisé et non réclamé

EXPÉDITEUR

CA

CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

N°: 4 rue Gaillon - DAJ

75107 PARIS CEDEX 02

Code postal

Utilisez uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement

PREUVE DE DISTRIBUTION

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre

044

Date

Prix

CRBT

Niveau de garantie (valeur en dos) : R1 R2 R3

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**

Consultez www.laposte.fr

ECOLOGIC

© AVOCATS-AVOCATS.FR

COMPTABILISÉ
Enregistrer sous :

cerfa
11194*04
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Formulaire obligatoire
Décret n° 55-1350 du 14/10/1955, art. 39

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 3233-SD
(01-2018)
@internet-DGFiP

Argent sur le compte

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
N° de la demande : 2022H36936
Déposée le : 26/07/2022
Références du dossier : 119123

Demande de renseignements
pour la période à compter du 1er janvier 1956

à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés.
(voir la notice n° 3241-NOT-SD d'aide au remplissage des demandes de renseignements hypothécaires et d'information sur les tarifs).

Service de publicité foncière :

VERSAILLES 2 (EX MANTES LA JOLIE) - CIC/MENOY.GOMIS

IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Identité [1] : Maître Elisa GUEILHERS

Adresse : Avocat
21 rue des États Généraux
78000 VERSAILLES

Courriel [2] : sof@gueilhers-avocats.fr

Téléphone : 01.88.60.37.37

À VERSAILLES, le 20 / 07 / 2022

Signature *(obligatoire)* :

IDENTIFICATION DES PERSONNES (joindre extrait ou supplément de moins de 3 mois délivré par le service de la publicité foncière du lieu de situation des biens pour les personnes déjà titulaires d'un droit)

	Personnes physiques : Nom (en majuscules)	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil	Date et lieu de naissance

©AVOVENTES.FR

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES (joindre extrait ou supplément de moins de 3 mois délivré par le service de la publicité foncière du lieu de situation des biens pour les immeubles déjà titulaires d'un droit)
Si le nombre d'immeubles est trop grand, veuillez utiliser le feuillet de suite.

N°	Commune (en majuscules) (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de division volumétrique	Numéro de lot de copropriété
1	LIMAY (78), 22 rue des Réservoirs	AR n°58		
2				
3				
4				
5				

PÉRIODE DE DÉLIVRANCE

CAS GÉNÉRAL

Période allant du 1er janvier 1956[4] à la date de mise à jour du fichier au jour de réception de la demande, pour les demandes portant uniquement sur des personnes, ou à la date de réception de la demande pour tout autre type de demande.

CAS PARTICULIER

Vous souhaitez une période différente du cas général, veuillez préciser :
- le point de départ (date postérieure au 1er janvier 1956) : ____ / ____ / ____
- le point d'arrivée, au plus tard le ____ / ____ / ____

Pour une demande portant uniquement sur des immeubles, souhaitez-vous limiter la délivrance à l'information concernant le dernier propriétaire connu ? ☐ *(si oui, cochez la case)*

[1] Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination sociale (en majuscules). [2] **L'indication du courriel autorise l'administration à vous répondre par courriel.**
[3] Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts. [4] ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur les immeubles

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
VERSAILLES 2
12 RUE DE L'ECOLE DES POSTES
78011 VERSAILLES
Téléphone : 0130974698
Mél. : spf.versailles2@dgfip.finances.gouv.fr

Maître GUEILHERS ELISA
21 RUE DES ETATS GENERAUX
78000 VERSAILLES

Vous trouverez dans la présente transmission :

> Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.

> La réponse à votre demande de renseignements.

Date : 28/07/2022

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 7804P02 2022H86996

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1972 au 27/07/2022

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
335	LIMAY	AR 68		

FORMALITES PUBLIEES

N° d'ordre : 1	date de dépôt :	29/01/2010	références d'enliassement :	**7804P04 2010P448**	Date de l'acte : 28/12/2009
	nature de l'acte :	**PARTAGE DE COMMUNAUTE ET DEPOT JUGEMENT DE DIVORCE**			
N° d'ordre : 2	date de dépôt :	12/08/2016	références d'enliassement :	**7804P04 2016P3089**	Date de l'acte : 19/07/2016
	nature de l'acte :	**VENTE**			
N° d'ordre : 3	date de dépôt :	14/10/2016	références d'enliassement :	**7804P04 2016D6723**	Date de l'acte : 27/09/2016
	nature de l'acte :	**RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 14/09/2000 Sages : 7804P04 Vol 2000V N° 2153**			
N° d'ordre : 4	date de dépôt :	11/03/2020	références d'enliassement :	**7804P04 2020P1073**	Date de l'acte : 28/02/2020
	nature de l'acte :	**VENTE**			
N° d'ordre : 5	date de dépôt :	11/03/2020	références d'enliassement :	**7804P04 2020P1087**	Date de l'acte : 29/02/2020
	nature de l'acte :	**VENTE**			
N° d'ordre : 6	date de dépôt :	11/03/2020	références d'enliassement :	**7804P04 2020V355**	Date de l'acte : 29/02/2020
	nature de l'acte :	**PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS**			

N° d'ordre : 7	date de dépôt :	11/03/2020	références d'enliassement :	**7804P04 2020V356**	Date de l'acte : 29/02/2020
	nature de l'acte :	**HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE**			
N° d'ordre : 8	date de dépôt :	11/03/2020	références d'enliassement :	**7804P04 2020V357**	Date de l'acte : 29/02/2020
	nature de l'acte :	**PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS**			

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
VERSAILLES 2

Demande de renseignements n° 7804P02 2022H86996 (58)
déposée le 27/07/2022, par Maître GUEILHERS ELISA

Réf. dossier : HF LIMAY AR 68

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants :

- Pour la période de publication du 01/01/1972 au 27/02/2022 (date de mise à jour fichier)
 [x] Il n'existe au fichier immobilier non informatisé que les seules formalités figurant sur les 6 faces de copies ci-jointes.

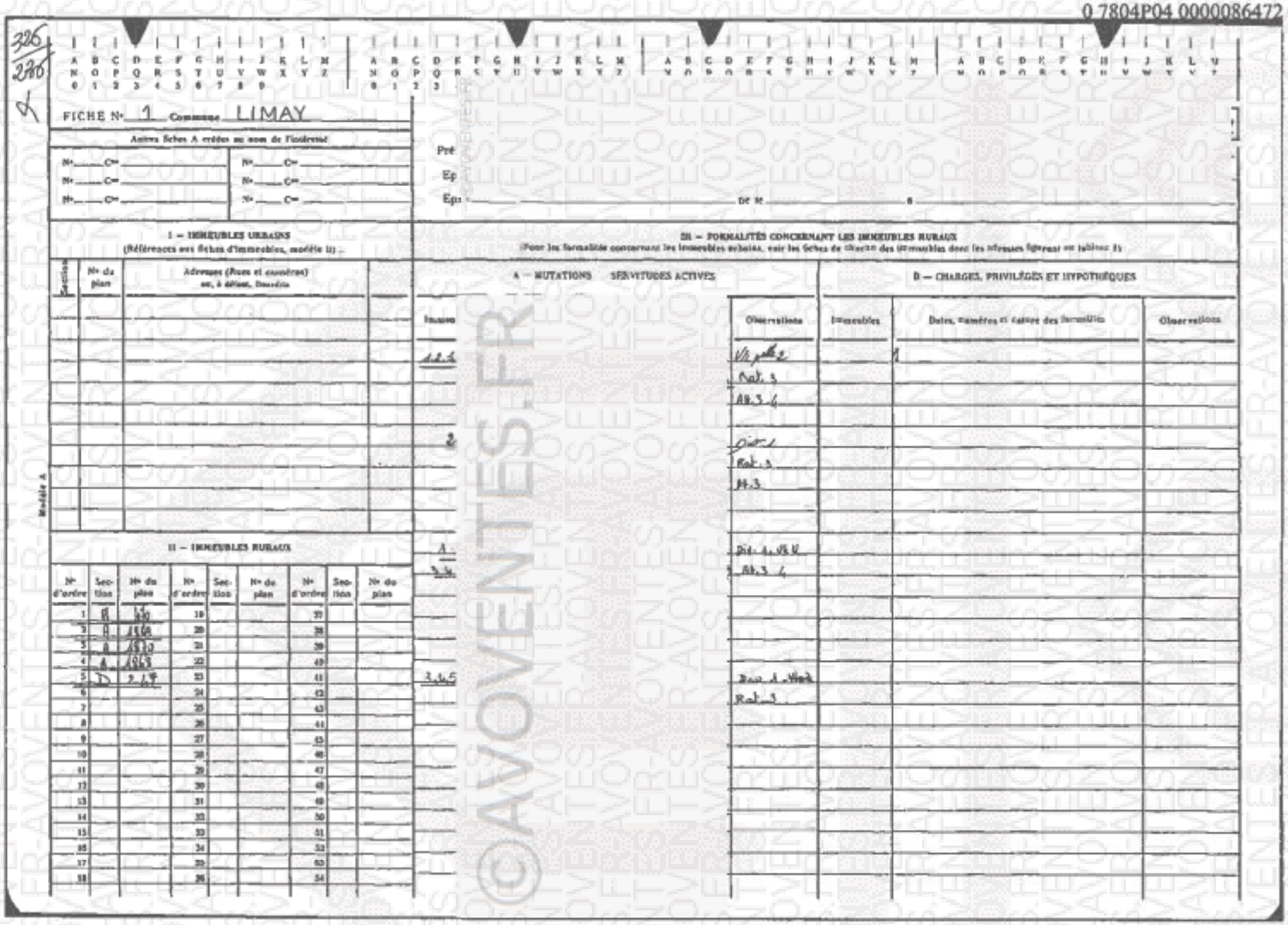
 [x] Il n'existe que les 8 formalités indiquées dans l'état réponse ci-joint.

- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
 du 28/02/2022 au 27/07/2022 (date de dépôt de la demande)
 [x] Il n'existe aucune formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A VERSAILLES 2, le 28/07/2022
Pour le Service de la Publicité Foncière
Le compta

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.



FICHE N° 1 Commune LIMAY

Autres fiches A créées au nom de l'intéressé

N°..... C°.....
N°..... C°.....
N°..... C°.....
N°..... C°.....
N°..... C°.....
N°..... C°.....

Pré
Ep
Eps De M à

I — IMMEUBLES URBAINS
(Références aux fiches d'immeubles, modèle 1) ..

Sections	N° du plan	Adresses (Rues et numéros) ou, à défaut, Lieudits	Revenu

II — IMMEUBLES RURAUX

N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan
1	B	1149	19			37		
2	A	1150	20			38		
3	A	1213	21			39		
4	A	1263	22			40		
5	D	249	23			41		
6			24			42		
7			25			43		
8			26			44		
9			27			45		
10			28			46		
11			29			47		
12			30			48		
13			31			49		
14			32			50		
15			33			51		
16			34			52		
17			35			53		
18			36			54		

III — FORMALITÉS CONCERNANT LES IMMEUBLES RURAUX
(Pour les formalités concernant les immeubles urbains, voir les fiches de chacun des immeubles dont les adresses figurent au tableau 1)

A — MUTATIONS SERVITUDES ACTIVES

B — CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES

Observations	Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
Vd publ 2	1		
Rad. 3			
AB.3.4			
Cess 1			
Rad. 3			
M.3			
Dél. 4. VSH			
AB.3.4			
Dem. 1. Vend			
Rad. 3			

FICHE N° 1 Commune LIMAY

Autres fiches A créées au nom de l'intéressé

N° ... D° ... | N° ... D° ...
N° ... D° ... | N° ... D° ...
N° ... D° ... | N° ... D° ...

I. — IMMEUBLES URBAINS

(Référence aux fiches d'immeubles, modèle H)

Section	N° du plan	Adresse (rue et numéro) ou, à défaut, lieu-dit	
AR	47	Rue des Réservoirs n° 13 bis	2000
AR	68	" "	

II. — IMMEUBLES RURAUX

N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan
1	A	AS10	19			37		
2	A	AS09	20			38		
3	D	ZI[illegible]	21			39		
4	AR	68	22			40		
5	AR	67	23			41		
6			24			42		
7			25			43		
8			26			44		
9			27			45		
10			28			46		
11			29			47		
12			30			48		
13			31			49		
14			32			50		
15			33			51		
16			34			52		
17			35			53		
18			36			54		

III. — FORMALITÉS CONCERNANT LES IMMEUBLES RURAUX

(Pour les formalités concernant les immeubles urbains, voir les fiches de chacun des immeubles dont les adresses figurent au tableau I)

A. — MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES

Immeuble	Date, numéro et nature des formalités	Observations
1 et 2	18.2.	145
1		
2		
1-4		
2-3		
1 à 4		

B. — CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES

Immeuble	Date, numéro et nature des formalités	Observations
		6.4.1994
2 3		
1 2		

©AVOVENTES.FR



II. — IMMEUBLES RURAUX (suite)

N° d'ordre	Sections	N° du plan	N° d'ordre	Sections	N° du plan	N° d'ordre	Sections	N° du plan
55			104			153		
56			105			154		
57			106			155		
58			107			156		
59			108			157		
60			109			158		
61			110			159		
62			111			160		
63			112			161		
64			113			162		
65			114			163		
66			115			164		
67			116			165		
68			117			166		
69			118			167		
70			119			168		
71			120			169		
72			121			170		
73			122			171		
74			123			172		
75			124			173		
76			125			174		
77			126			175		
78			127			176		
79			128			177		
80			129			178		
81			130			179		
82			131			180		
83			132			181		
84			133			182		
85			134			183		
86			135			184		
87			136			185		
88			137			186		
89			138			187		
90			139			188		
91			140			189		
92			141			190		
93			142			191		
94			143			192		
95			144			193		
96			145			194		
97			146			195		
98			147			196		
99			148			197		
100			149			198		
101			150			199		
102			151			200		
103			152					

A. — MUTATIONS ET SERVITUDES ACTIVES (suite)

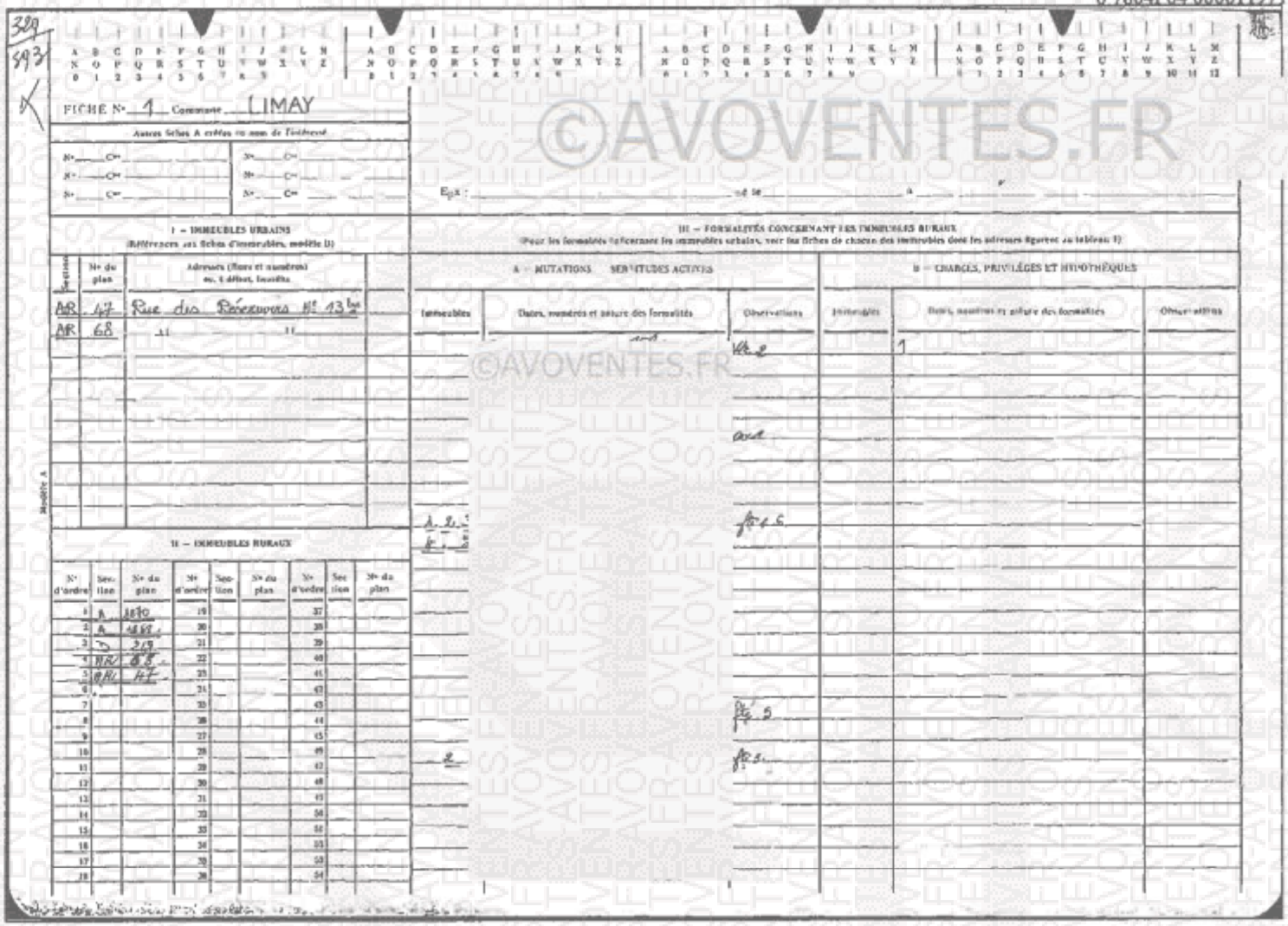
Immeubles	Dates, numéros et noms des formalités	Observations
1 à 5		
6		

B. — CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES (suite)

Immeubles	Dates, numéros et noms des formalités	Observations

01 000

©AVOVENTES.FR



FICHE N° 1 Commune LIMAY

Autres fiches A créées au nom de l'intéressé

I – IMMEUBLES URBAINS
(Référencer ces fiches d'immeubles, modèle D)

Parcelles	N° du plan	Adresses (Rues et numéros) ou, à défaut, lieudits
AR	47	Rue du Réservoir N° 13 bis
AR	68	" "

II – IMMEUBLES RURAUX

N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan
1	A	1830	19			37		
2	A	1897	20			38		
3	D	219	21			39		
4	AR	85	22			40		
5	AR	47	23			41		
6			24			42		
7			25			43		
8			26			44		
9			27			45		
10			28			46		
11			29			47		
12			30			48		
13			31			49		
14			32			50		
15			33			51		
16			34			52		
17			35			53		
18			36			54		

Modèle A

Exp : ... d... le ... à ...

III – FORMALITÉS CONCERNANT LES IMMEUBLES RURAUX
(Pour les formalités référençant les immeubles urbains, voir les fiches de chacun des immeubles dont les adresses figurent au tableau I)

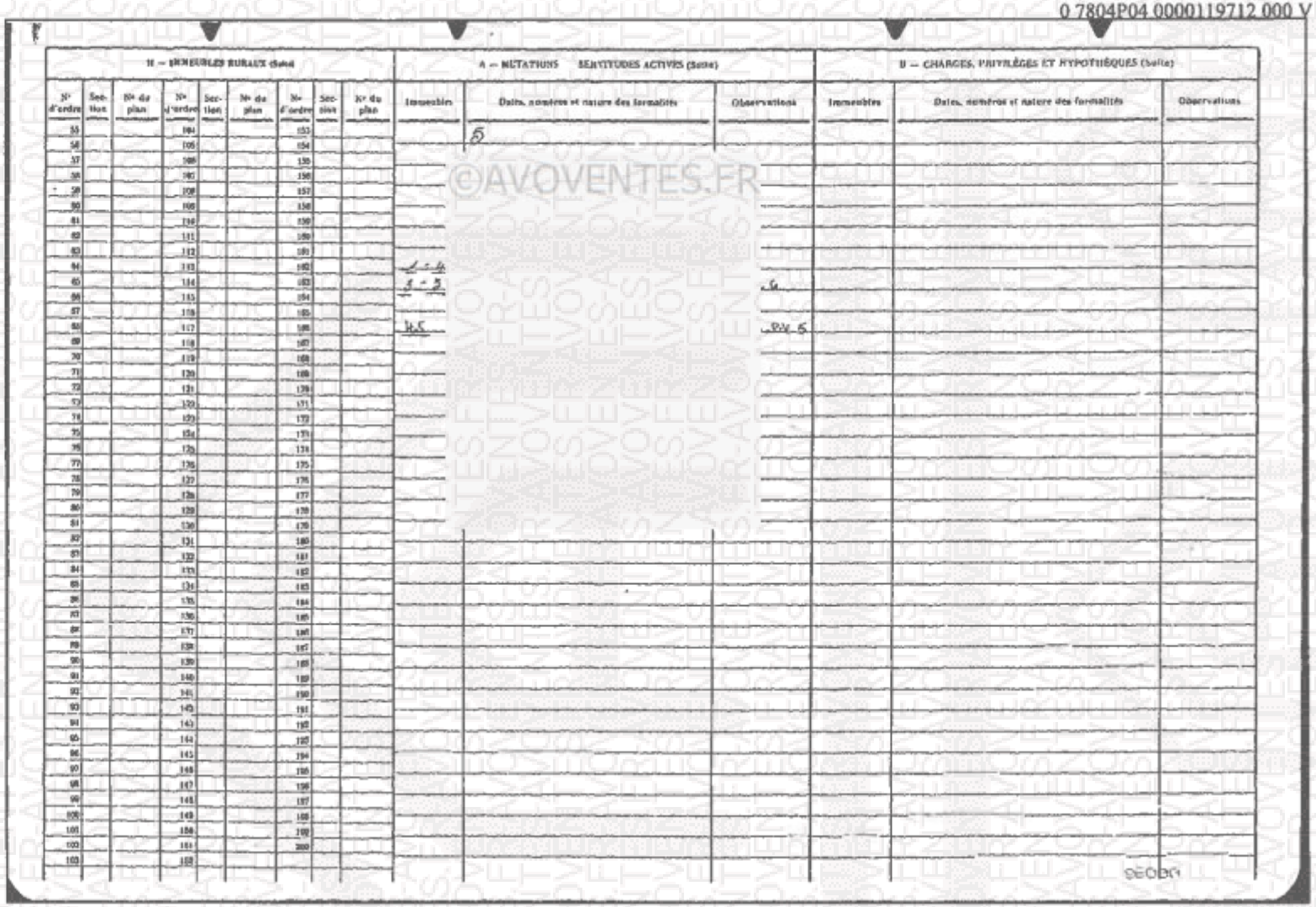
A – MUTATIONS SERVITUDES ACTIVES

Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations

B – CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES

Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations

©AVOVENTES.FR



II — IMMEUBLES RURAUX (Suite)

N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan	N° d'ordre	Section	N° du plan
55			104			153		
56			105			154		
57			106			155		
58			107			156		
59			108			157		
60			109			158		
61			110			159		
62			111			160		
63			112			161		
64			113			162		
65			114			163		
66			115			164		
67			116			165		
68			117			166		
69			118			167		
70			119			168		
71			120			169		
72			121			170		
73			122			171		
74			123			172		
75			124			173		
76			125			174		
77			126			175		
78			127			176		
79			128			177		
80			129			178		
81			130			179		
82			131			180		
83			132			181		
84			133			182		
85			134			183		
86			135			184		
87			136			185		
88			137			186		
89			138			187		
90			139			188		
91			140			189		
92			141			190		
93			142			191		
94			143			192		
95			144			193		
96			145			194		
97			146			195		
98			147			196		
99			148			197		
100			149			198		
101			150			199		
102			151			200		
103			152					

A — MUTATIONS SERVITUDES ACTIVES (Suite)

Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
	5	
4 - 4		
3 - 3		6
4.5		PV 5

B — CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES (Suite)

Immeubles	Dates, numéros et nature des formalités	Observations

©AVOVENTES.FR

COMMUNE : LIMAY SECTION : AR N° du PLAN : 68 RUE : DES RESERVOIRS N° 13 bis

I. — DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

RURAL devenu URBAIN

2a 70

II. — LOTISSEMENT (Désignation des lots ou appartements)

Numéro 1	Bâtiment 2	Escalier 3	Étage 4	Numéro de pièces principales ou nature du lot 5	Millièmes 6	Renseignements complémentaires 7

III. — FORMALITÉS CONCERNANT L'IMMEUBLE DÉSIGNÉ CI-CONTRE (ou les lots le composant)

A. — MUTATIONS SERVITUDES ACTIVES

Immeuble vendu ou lot	Dates, numéros et noms des formalités	Observations
	1.	2.3
	2.	sort FP 1.3
		6.1.1994
	3.	sort FP 1.2
		6.1.1994

B. — CHARGES, PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES

Immeuble acquis ou lot		
	1.	

©AVOVENTES.FR

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1972 AU 27/02/2022

N° d'ordre : 1	Date de dépôt : 29/01/2010	Référence d'enliassement : **7804P04 2010P448**	Date de l'acte : 28/12/2009
	Nature de l'acte : **PARTAGE DE COMMUNAUTE ET DEPOT JUGEMENT DE DIVORCE**		
	Rédacteur : NOT LEFEBVRE / LIMAY		

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2010P448 :

Disposant, Donateur

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2		

Bénéficiai

Numéro
1

Immeuble

Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
1	TP	LIMAY	AR 47	
			AR 68	

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 235 000,00 EUR

Complément : Partage de communauté par acte du 14/9/2009 sous réserve d'homologation et dépôt par acte du 28/12/2009 du jugement de divorce homologuant le partage

N° d'ordre : 2	Date de dépôt : 12/08/2016	Référence d'enliassement : **7804P04 2016P3089**	Date de l'acte : 19/07/2016
	Nature de l'acte : **VENTE**		
	Rédacteur : NOT Christine GIOBBINI-FOURREAU / LIMAY		

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2016P3089 : Vente

Disposant, Donateur

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2		

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2016P3089 : Vente

Bénéficiaire, Donataire

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1		
3		

Immeub

Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	LIMAY	AR 47		
			AR 68		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 212.000,00 EUR

N° d'ordre : 3 Date de dépôt : 14/10/2016 Référence de dépôt : **7804P04 2016D6723** Date de l'acte : 27/09/2016

Nature de l'acte : **RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 14/09/2000 Sages : 7804P04 Vol 2000V N° 2153**

Rédacteur : NOT Christine GIOBBINI-FOURREAU / LIMAY

Domicile élu :

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2016D6723 :

Créanciers

Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité

Propriétaire Immeuble / Contre

Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1		
2		

©AVOVENTES.FR

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2016D6723 :

Immeubles

Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		LIMAY	AR 47 AR 68		

N° d'ordre : 4	Date de dépôt : 11/03/2020	Référence d'enliassement : **7804P04 2020P1073**	Date de l'acte : 28/02/2020
	Nature de l'acte : **VENTE**		
	Rédacteur : NOT Céline JARROSSAY / MANTES-LA-JOLIE		

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2020P1073 : Vente

Disposant, Donateur

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1		
2		

Bénéficiaire,

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
3		

Immeubles

Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
3	TP	LIMAY	AR 68		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 37.000,00 EUR

©AVOVENTES.FR

N° d'ordre : 5	Date de dépôt : 11/03/2020	Référence d'enfiassement : 7804P04 2020P1087	Date de l'acte : 29/02/2020
	Nature de l'acte : **VENTE**		
	Rédacteur : NOT Céline JARROSSAY / MANTES-LA-JOLIE		

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2020P1087 : Vente

Disposant, Donateur

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
3	CATALEYA IMMOBILIER	879 640 696

Bénéficiaire, Donataire

Numéro	[illegible]	[illegible] d'identité
1		
2		

©AVOVENTES.FR

Immeubles

Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	LIMAY	AR 68		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 110.000,00 EUR

Complément : Acquisition à concurrence de 50% chacun.

N° d'ordre : 6	Date de dépôt : 11/03/2020	Référence d'enfiassement : 7804P04 2020V355	Date de l'acte : 29/02/2020
	Nature de l'acte : **PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS**		
	Rédacteur : NOT Jean-Baptiste DUBOIS / MANTES-LA-JOLIE		
	Domicile élu : MANTES-LA-JOLIE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2020V355 : Privilège de préteurs de deniers

Créanciers

Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC	542 016 381

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2020V355 : Privilège de prêteurs de deniers

Propriétaire Immeuble / Contre

Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1		
2		

Immeubles

Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		LIMAY	AR 68		

Montant Principal : 94.000,00 EUR Accessoires : 18.800,00 EUR Taux d'intérêt : 0,00 %
Date extrême d'exigibilité : 05/02/2045 Date extrême d'effet : 05/02/2046

N° d'ordre : 7

Date de dépôt : 11/03/2020 Référence d'enhassement : **7804P04 2020V356** Date de l'acte : 29/02/2020

Nature de l'acte : **HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE**
Rédacteur : NOT Jean-Baptiste DUBOIS / MANTES-LA-JOLIE
Domicile élu : MANTES-LA-JOLIE en l'étude

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2020V356 : Hypothèque conventionnelle

Créanciers

Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC	542 016 381

Propriétaire Immeuble / Contre

Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1		
2		

Immeubles

Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		LIMAY	AR 68		

Montant Principal : 117.636,00 EUR Accessoires : 23.527,20 EUR Taux d'intérêt : 1,40 %
Date extrême d'exigibilité : 05/02/2045 Date extrême d'effet : 05/02/2046

©AVOVENTES.FR

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1972 AU 27/02/2022

N° d'ordre : 8	Date de dépôt : 11/03/2020	Référence d'enliassement : 7804P04 2020V357	Date de l'acte : 29/02/2020
	Nature de l'acte : **PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS**		
	Rédacteur : NOT Jean-Baptiste DUBOIS / MANTES-LA-JOLIE		
	Domicile élu : MANTES-LA-JOLIE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2020V357 : Privilège de prêteurs de deniers

Créanciers

Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC	542 016 381

Propriétaire Immeuble / Contre

Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1		
2		

©AVOVENTES.FR

Immeubles

Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		LIMAY	AR 68		

Montant Principal : 16.000,00 EUR Accessoires : 3.200,00 EUR Taux d'intérêt : 1,40 %
Date extrême d'exigibilité : 05/02/2045 Date extrême d'effet : 05/02/2046

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 13 pages y compris le certificat

cerfa
11194*04
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Formulaire obligatoire
Décret n° 55-1350 du 14/10/1955, art. 39

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 3233-SD
(01-2018)
@internet-DGFiP

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
N° de la demande : 57464
Déposée le : 03/04/2023
Références du dossier :

Demande de renseignements
pour la période à compter du 1er janvier 1956

à souscrire en **DEUX** exemplaires auprès du service de publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés.
(voir la notice n° 3241-NOT-SD d'aide au remplissage des demandes de renseignements hypothécaires et d'information sur les tarifs).

Service de publicité foncière :
VERSAILLES 2 (ANCIENNEMENT SPF MANTES LA JOLIE)

IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Identité [1] : Maître Margaret BENITAH
Adresse : 32 AVENUE DE SAINT CLOUD
78000 VERSAILLES
N/REFS. CIC / MENDY : GOMIS
Courriel [2] :
Téléphone : 01.88.60.37.37
À VERSAILLES, le 03/04/2023
Signature *(obligatoire)* :
MARGARET BENITAH
AVOCAT A LA COUR
32 Avenue de Saint-Cloud
78000 VERSAILLES

IDENTIFICATION DES PERSONNES (toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'État – art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié)

N°	Personnes physiques : Nom (en majuscules) / Personnes morales : Dénomination (en majuscules)	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil / Siège social [3]	Date et lieu de naissance / N° SIREN
3			

©AVOVENTES.FR

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES (toute erreur dégage la responsabilité de l'État – art. 8-1 et 9 du décret du 04/01/1955 modifié)

N°	Commune (en majuscules) (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de division volumétrique	Numéro de lot de copropriété
1	LIMAY (78520)	Section AR numéro 68		
2				
3				
4				
5				

PÉRIODE DE DÉLIVRANCE

CAS GÉNÉRAL

Période allant du 1er janvier 1956[4] à la date de mise à jour du fichier au jour de réception de la demande, pour les demandes portant uniquement sur des personnes, ou à la date de réception de la demande pour tout autre type de demande.

CAS PARTICULIER

Vous souhaitez une période différente du cas général, veuillez préciser :
- le point de départ (date postérieure au 1er janvier 1956) : ____ / ____ / ____
- le point d'arrivée, au plus tard le ____ / ____ / ____

Pour une demande portant uniquement sur des immeubles, souhaitez-vous limiter la délivrance à l'information concernant le dernier propriétaire connu ? ☐ *(si oui, cochez la case)*

[1] Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination sociale (en majuscules). [2] **L'indication du courriel autorise l'administration à vous répondre par courriel.**
[3] Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts. [4] ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur les immeubles.

COÛT ET FACTURATION (voir notice n° 3241-NOT-SD)			
	Nombre de personnes ou d'immeubles	Tarif	Total
Tarif des demandes portant sur des personnes ou sur des immeubles	0	x 12 € =	€
Tarifs des demandes portant à la fois sur des personnes et des immeubles		12 €	12 €
- nombre de personnes au-delà de 3 :		x 5 € =	+ €
- nombre d'immeubles au-delà de 5 :	0	x 2 € =	+ €
Frais d'expédition (2 € ; 0 € si envoi par courriel) :			+ 2 €
		TOTAL =	14 €

MODE DE PAIEMENT

☐ chèque à l'ordre du Trésor public ☐ virement ☐ numéraire (si n'excède pas 300 €)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

☐ insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles

☐ défaut ou insuffisance de provision

☐ demande non signée et/ou non datée

☐ autre :

Le _____ / _____ / _____

Le comptable des finances publiques,
Chef du service de publicité foncière

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service de publicité foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
VERSAILLES 2

Demande de renseignements n°7804P02 2023F244
déposée le 03/02/2023, par Maître BENITAH

Réf. dossier : MB/EG/IF-77/22

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

- Pour la période de publication du 01/01/1973 au 15/11/2022 (date de mise à jour fichier)
 [x] Il n'existe aucune formalité au fichier immobilier non informatisé,

 [x] Il n'existe que les 8 formalités indiquées dans l'état réponse ci-joint,

- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
 du 16/11/2022 au 03/02/2023 (date de dépôt de la demande)
 [x] Il n'existe que les 2 formalités indiquées au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A VERSAILLES 2, le 07/02/2023
Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 15/11/2022

N° d'ordre : 1	Date de dépôt : 29/01/2010	Référence d'enliassement : **7804P04 2010P448**	Date de l'acte : 28/12/2009
	Nature de l'acte : **PARTAGE DE COMMUNAUTE ET DEPOT JUGEMENT DE DIVORCE**		
	Rédacteur : NOT LEFEBVRE / LIMAY		

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2010P448 :

Disposant, Donateur

Numéro		N° d'identité
2		

Bénéficiaire, 1

Numéro		N° d'identité
1		

Immeubles

Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
1	TP	LIMAY	AR 47		
			AR 68		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 235.000,00 EUR

Complément : Partage de communauté par acte du 14/9/2009 sous réserve d'homologation et dépôt par acte du 28/12/2009 du jugement de divorce homologuant le partage

N° d'ordre : 2	Date de dépôt : 12/08/2016	Référence d'enliassement : **7804P04 2016P3089**	Date de l'acte : 19/07/2016
	Nature de l'acte : **VENTE**		
	Rédacteur : NOT Christine GIOBBINI-FOURREAU / LIMAY		

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2016P3089 : Vente

Disposant, Donateur

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2		

©AVOVENTES.FR

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2016P3089 : Vente

Bénéficiaire, Donataire

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1		
3		

Immeubles

Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	LIMAY	AR 47		
			AR 68		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 212.000,00 EUR

N° d'ordre : 3 Date de dépôt : 14/10/2016 Référence de dépôt : **7804P04 2016D6723** Date de l'acte : 27/09/2016

Nature de l'acte : **RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 14/09/2000 Sages : 7804P04 Vol 2000V N° 2153**

Rédacteur : NOT Christine GIOBBINI-FOURREAU / LIMAY

Domicile élu :

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2016D6723 :

Créanciers

Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité

Propriétaire Immeuble / Contre

Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1		
2		

©AVOVENTES.FR

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 15/11/2022

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2016D6723 :

Immeubles

Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		LIMAY	AR 47 AR 68		

N° d'ordre : 4	Date de dépôt : 11/03/2020	Référence d'enliassement : **7804P04 2020P1073**	Date de l'acte : 28/02/2020
	Nature de l'acte : **VENTE**		
	Rédacteur : NOT Céline JARROSSAY / MANTES-LA-JOLIE		

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2020P1073 : Vente

Disposant, Donateur

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1		
2		

Bénéficiaire

Numéro		l'identité
3		

Immeubles

Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
3	TP	LIMAY	AR 68		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 37.000,00 EUR

©AVOVENTES.FR

N° d'ordre : 5	Date de dépôt : 11/03/2020	Référence d'enliassement : 7804P04 2020P1087	Date de l'acte : 29/02/2020
	Nature de l'acte : VENTE		
	Rédacteur : NOT Céline JARROSSAY / MANTES-LA-JOLIE		

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2020P1087 : Vente

Disposant, Donateur

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
3	CATALEYA IMMOBILIER	879 640 696

Bénéficiaire, Donataire

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1		
2		

©AVOVENTES.FR

Immeubles

Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	LIMAY	AR 68		

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenuyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 110 000,00 EUR

Complément : Acquisition à concurrence de 50% chacun.

N° d'ordre : 6	Date de dépôt : 11/03/2020	Référence d'enliassement : 7804P04 2020V355	Date de l'acte : 29/02/2020
	Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS		
	Rédacteur : NOT Jean-Baptiste DUBOIS / MANTES-LA-JOLIE		
	Domicile élu : MANTES-LA-JOLIE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2020V355 : Privilège de prêteurs de deniers

Créanciers

Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC	542 016 381

RELEVE DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1973 AU 15/11/2022

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2020V355 : Privilège de prêteurs de deniers

Propriétaire Immeuble / Contre

Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1		
2		

Immeubl

Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		LIMAY	AR 68		

Montant Principal : 94.000,00 EUR Accessoires : 18.800,00 EUR Taux d'intérêt : 0,00 %
Date extrême d'exigibilité : 05/02/2045 Date extrême d'effet : 05/02/2046

N° d'ordre : 7 Date de dépôt : 11/03/2020 Référence d'enliassement : **7804P04 2020V356** Date de l'acte : 29/02/2020

Nature de l'acte : **HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE**
Rédacteur : NOT Jean-Baptiste DUBOIS / MANTES-LA-JOLIE
Domicile élu : MANTES-LA-JOLIE en l'étude

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2020V356 : Hypothèque conventionnelle

Créanciers

Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC	542 016 381

Propriétaire Immeuble / Contre

Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1		
2		

Immeul

Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		LIMAY	AR 68		

Montant Principal : 117.636,00 EUR Accessoires : 23.527,20 EUR Taux d'intérêt : 1,40 %
Date extrême d'exigibilité : 05/02/2045 Date extrême d'effet : 05/02/2046

©AVOVENTES.FR

N° d'ordre : 8	Date de dépôt : 11/03/2020	Référence d'enliassement : 7804P04 2020V357	Date de l'acte : 29/02/2020
	Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS		
	Rédacteur : NOT Jean-Baptiste DUBOIS / MANTES-LA-JOLIE		
	Domicile élu : MANTES-LA-JOLIE en l'étude		

Disposition n° 1 de la formalité 7804P04 2020V357 : Privilège de prêteurs de deniers

Créanciers

Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC	542 016 381

Propriétaire Immeuble / Contre

Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1		
2		

©AVOVENTES.FR

Immeubl

Prop.Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		LIMAY	AR 68		

Montant Principal : 16.000,00 EUR Accessoires : 3.200,00 EUR Taux d'intérêt : 1,40 %
Date extrême d'exigibilité : 05/02/2045 Date extrême d'effet : 05/02/2046

CERTIFICAT DE DEPOT DU 16/11/2022 AU 03/02/2023

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants "Prop.Imm./Contre"/Débiteurs/Acquéreurs/Donataires/Fiduciaires	Numéro d'archivage Provisoire
03/02/2023 D06235	COMMANDEMENT VALANT SAISIE HUI GAS RAPHAELE VERSAILLES	03/01/20		
03/02/2023 D06236	COMMANDEMENT VALANT SAISIE HUI GAS RAPHAELE VERSAILLES	03/01/20		

©AVOVENTES.FR

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 8 pages y compris le certificat.

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
VERSAILLES 2
12 RUE DE L'ECOLE DES POSTES
78011 VERSAILLES
Téléphone : 0130974698
Mél. : spf.versailles2@dgfip.finances.gouv.fr

Maître BENITAH
32 AVENUE DE SAINT CLOUD
78000 VERSAILLES

Vous trouverez dans la présente transmission :

> Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.

> La réponse à votre demande de renseignements.

Date : 07/02/2023

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 7804P02 2023F244

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1973 au 03/02/2023

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
335	LIMAY	AR 68		

FORMALITES PUBLIEES

N°d'ordre : 1 date de dépôt : 29/01/2010 références d'enliassement : **7804P04 2010P448** Date de l'acte : 28/12/2009

nature de l'acte : **PARTAGE DE COMMUNAUTE ET DEPOT JUGEMENT DE DIVORCE**

N°d'ordre : 2 date de dépôt : 12/08/2016 références d'enliassement : **7804P04 2016P3089** Date de l'acte : 19/07/2016

nature de l'acte : **VENTE**

N°d'ordre : 3 date de dépôt : 14/10/2016 références d'enliassement : **7804P04 2016D6723** Date de l'acte : 27/09/2016

nature de l'acte : **RADIATION SIMPLIFIEE TOTALE D'INSCRIPTION de la formalité initiale du 14/09/2000 Sages : 7804P04 Vol 2000V N° 2153**

N°d'ordre : 4 date de dépôt : 11/03/2020 références d'enliassement : **7804P04 2020P1073** Date de l'acte : 28/02/2020

nature de l'acte : **VENTE**

N°d'ordre : 5 date de dépôt : 11/03/2020 références d'enliassement : **7804P04 2020P1087** Date de l'acte : 29/02/2020

nature de l'acte : **VENTE**

N°d'ordre : 6 date de dépôt : 11/03/2020 références d'enliassement : **7804P04 2020V355** Date de l'acte : 29/02/2020

nature de l'acte : **PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS**

N°d'ordre : 7	date de dépôt :	11/03/2020	références d'enlassement :	**7804P04 2020V356**	Date de l'acte : 29/02/2020
	nature de l'acte :	**HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE**			
N°d'ordre : 8	date de dépôt :	11/03/2020	références d'enlassement :	**7804P04 2020V357**	Date de l'acte : 29/02/2020
	nature de l'acte :	**PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS**			

Le Président

Nos Réf. : GPSEO/2022/34229
Contact : VP

ARRETE D'ALIGNEMENT

AA – 2022 – LIM – 3039

Le Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme notamment ses articles L421-1 et suivants,

VU le code général des propriétés des personnes publiques et notamment l'article L.3111-1 ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L.112-1 à L.112-8 et L.141-3 ;

VU les statuts de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CC_2022_01_20_05 du 20 janvier 2022 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Président,

VU l'arrêté du Président portant délégation de signature à directrice de la voirie du 11 février 2022 n° ARR2022_038,

VU le courrier en date du 27 juillet 2022 par lequel QUALIGEO EXPERT, demeurant 57 boulevard Robespierre à POISSY 78300, demande l'alignement de la propriété cadastrée section AR n° 68, au 22 rue des Réservoirs, commune de LIMAY ;

VU l'état des lieux : alignement individuel de fait en date du 23 septembre 2022,

ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - Alignement

L'alignement de la voie susmentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par la ligne prenant en compte l'alignement de fait du domaine public actuel tracé en rouge sur le croquis annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 - Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 - Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L.421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 4 - Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté reste valable en ce qui concerne la délimitation de la voie publique tant qu'il ne se produit pas de faits nouveaux.

ARTICLE 5 - Publication et affichage

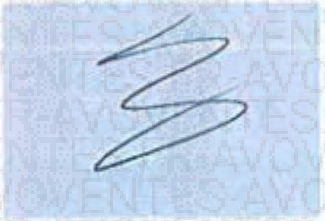
Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de LIMAY.

ARTICLE 6 - Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de VERSAILLES dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication et notification au permissionnaire.

Fait à AUBERGENVILLE, le 26 septembre 2022

Pour le Président et par délégation,



©AVOVENTES.FR

Annexe

Croquis matérialisant la limite de fait du domaine public





Limay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES YVELINES

NOTE DE RENSEIGNEMENT D'URBANISME

DEMANDE N°RU 078335 22 L0134

De : S.A.R.L QUALIGEO EXPERT

Demeurant : 57 boulevard Robespierre - 78300 POISSY

Présentée le : 01/08/2022

Propriétaire

Sur un terrain sis : 22 RUE DES RESERVOIRS, 78520 LIMAY

Section cadastrale : AR68 **Zonage PLU :** UDb

Surface : 270,00 m²

©AVOVENTES.FR

CADRE A : DROIT DE PREEMPTION ET BENEFICIAIRE DU DROIT

Ce terrain est soumis au Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) simple de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise.
La Commune a institué un DPU sur les Fonds de commerces, artisanaux et baux commerciaux

CADRE B : NATURE DES DISPOSITIONS D'URBANISME APPLICABLES AU TERRAIN

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.i) approuvé par délibération du conseil Communautaire n° CC_2020-01-16_01 du 16 janvier 2020,

CADRE C : NATURE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUES APPLICABLES AU TERRAIN

Le terrain est concerné par l'Orientaion d'Aménagement et de Programmation EM 4 - Le port de Limay-Porcheville - Quartier gare de Limay
Le terrain est concerné par la servitude : AC2 ""Site inscrit Boucles de Seine""
Le terrain est concerné par la servitude : AC1 ChâteauChâteau des Célestins
Le terrain est occupé par un cœur d'îot du PLUI
Le terrain est concerné par l'institution d'une declaration préalable aux divisions foncières

CADRE D : OPÉRATIONS CONCERNANT LE TERRAIN

Néant

CADRE E : OBSERVATIONS ET PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

Ce terrain est situé dans une zone à risques d'exposition au plomb, conformément à l'arrêté préfectoral A.00-00564 en date du 02 mai 2000.
La Commune de LIMAY est répertoriée à l'annexe de l'arrêté préfectoral n°2012072-0001 du 12/03/2012 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Ce terrain n'est pas situé :
- dans une zone de rénovation urbaine
- dans un périmètre de restauration immobilière
- dans une zone de résorption de l'habitat insalubre
- dans une zone contaminée par les termites ou autres insectes xylophages et qu'aucune déclaration, en ce sens, n'a été enregistrée, en Mairie à ce jour.

Ce terrain :
- ne fait pas l'objet d'une déclaration d'insalubrité
- ne fait pas l'objet d'un arrêté de péril

La présente notice d'urbanisme fait état des renseignements connus à ce jour par la Ville de LIMAY. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation administrative quelconque, ni un certificat d'urbanisme.

Fait à LIMAY, le 3 août 2022
Pour le Maire,
Par délégation,
Le Responsable Urbanisme, Foncier et Habitat

©AVOVENTES.FR

Hôtel de Ville
5, avenue du Président Wilson – 78520 Limay
Tél. : 01 34 97 27 27 - Fax : 01 34 97 27 34

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire à l'adresse ci-dessus, en rappelant les références du service

NOTE D'INFORMATION

AMIANTE

Par décret du 3 mai 2002, les propriétaires publics ou privés d'immeubles bâtis dont les permis de construire ont été délivrés avant le 1er juillet 1997, doivent annexer à toute promesse unilatérale de vente ou d'achat et à tout contrat réalisant ou constatant la vente desdits immeubles, un état mentionnant la présence, ou, le cas échéant, l'absence de matériaux ou produits de construction contenant de l'amiante.

GARANTIE DE SUPERFICIE

Par application de la loi du 18 décembre 1996 (loi "CARREZ") toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un lot ou d'une fraction de lot et situé dans un immeuble en copropriété, doivent mentionner la superficie privative de ce lot ou de cette fraction de lot.

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Les promesses de vente ou à défaut de promesse, les actes authentiques de vente de bâtiments ou parties de bâtiments doivent être accompagnés d'un diagnostic de performance énergétique.

DIAGNOSTIC GAZ

Depuis la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003, en cas de vente d'un bien immobilier comportant une installation intérieure de gaz naturel réalisée depuis au moins 15 ans, la clause d'exonération de garantie pour vice caché, prévue à l'article 1643 du code civil, ne peut être stipulée que si un diagnostic, établi depuis moins d'un an, est annexé à l'acte authentique constatant la réalisation de la vente.

VILLE DE LIMAY

PLAN DE SITUATION AU 1/2000e

d'une propriété appartenant

©AVOVENTES.FR

Propriété sise : 22 rue des Réservoirs

Cadastrée Section : AR-68

Superficie cadastrale : 270 m²



QUALIGEO EXPERT
GEOMETRES-EXPERTS successeurs de la SCP B. DECESSE
POISSY (78300) 57 boulevard Robespierre T+33 (0)1.39.65.07.80
MARLY-LE-ROI (78160) 30 av. de l'Amiral Lemonnier T+33 (0)1 39 58 43 54
www.qualigeo-expert.com

Dossier : 220390

NOTE DE RENSEIGNEMENTS D'URBANISME

COMMUNE DE LIMAY

La présente notice d'urbanisme fait état des renseignements connus à ce jour par l'autorité indiquée ci-dessus. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation administrative quelconque, ni un certificat d'urbanisme.

TERRAIN

Adresse du terrain : 22 RUE DES RESERVOIRS

Références cadastrales : AR68

Superficie : **270 m²**

A - DROIT DE PREEMPTION

Le terrain est soumis au droit de préemption urbain simple au bénéfice de la CU GPS&O (en application de la délibération n° CC_2020-02-06_36 du conseil communautaire du 06/02/2020 confirmant le périmètre de DPU préalablement instauré par la commune).

B - NATURE DES DISPOSTIONS D'URBANISME APPLICABLES AU TERRAIN

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise approuvé par délibération n° CC_2020_01_16_01 du Conseil Communautaire du 16 janvier 2020, et mis à jour le 10 mars 2020 par arrêté ARR2020_014 du président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise.

Les règles opposables sont inscrites dans les documents graphiques du PLUi et dans le règlement (partie 1 « Définitions et dispositions communes » et partie 2 « Règlement de zones ») :

- UDb - Pavillonaire diffus (266 m²/100.00 %)

Nota Bene : Les superficies et pourcentages ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Lotissements : sur le territoire de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, des règlements de lotissement sont en cours de validité, aussi veuillez vous rapprocher du service urbanisme de la commune concerné par le terrain objet de la demande.

C - NATURE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE APPLICABLES AU TERRAIN

- Consulter le géoportail de l'urbanisme pour connaître la nature des servitudes d'utilité publique dont est grevée la ou les parcelle(s) : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

La liste des servitudes d'utilité publique, dont est grevée la commune, est compris dans la partie V - Annexes du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

D - AUTRES PERIMETRES APPLICABLES AU TERRAIN

Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à l'échelle du territoire Commerce et Artisanat.

Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) à l'échelle du territoire Trame Verte et Bleue et Belvédères.

règlement de publicité : Limay

Zone à risque d'exposition au plomb (Arrêté préfectoral du 2 mai 2000).

Alignement

- Si aucun emplacement réservé n'est mentionné dans les règles d'urbanisme applicables énoncées ci-dessus, le présent document vaut alors certificat de non-alignement.
- En cas d'emplacement réservé mentionné ci-dessus, veuillez vous rapprocher de la direction des espaces publics de la Communauté urbaine Grand Paris Seine.

E - REGIMES TAXES ET PARTICIPATIONS (Article L. 332-6 et suivants, L. 332-10 et suivants et L. 520-1 du code de l'urbanisme)

Taxe d'Aménagement qui est composée de la part communautaire fixée à Néant, de la part départementale fixée à 1,3% et de la part régionale fixée à 1% (*en application de la délibération n° CC-2017-11-16-05 du conseil communautaire du 16 novembre 2017 et des articles L. 331-10 et suivants du Code de l'Urbanisme).*

● **Redevance relative à la création dans la région Ile-de-France (locaux à usage de bureaux, commerce et stockage** *(articles L. 520-1 et R. 520-1 du Code de l'Urbanisme).*

● **Redevance d'archéologie préventive** (*Arrêté du 22 décembre 2017 portant fixation du taux de la redevance d'archéologie préventive*).

Participations exigibles sans procédure de délibération préalable.

● Participations pour équipements publics exceptionnels *(article L. 332-6-1-2°c) et L. 332-8).*

Participations préalablement instaurées par délibération.

● Participation pour Assainissement Collectif *(article L. 1331-7 du Code de la Santé Publique).*

● Financement d'un équipement propre *(article L. 332-15 du code de l'urbanisme).*

Fait le 22 septembre 2022

NOTA BENE

A titre d'information et nonobstant leur inopposabilité, sont jointes ci-après les servitudes d'utilité publique grevant le terrain de la présente demande de certificat listées en annexe de l'ancien Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune à ce jour remplacé par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 16 janvier 2020 (référencé au cadre 3 ci-avant) :

- Monuments historiques : Château et Parc du Domaine des Célestins
- Protection des sites : Site inscrit des Boucles de la Seine et de Guernes
- Mines et carrières

Pour compléter cette information, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 16 janvier 2020, opposable, a également mis à jour les servitudes d'utilité publique et périmètres suivants :

COMMUNES	I3 Canalisations de gaz (GRT GAZ)	Sols pollués (information)	Fronts rocheux (information)	Plan d'Exposition au Bruit des Mureaux (information)
Achères	15 juin 2017			
Andrésy	15 juin 2017	2 avril 2019	30 octobre 2019	
Arnouville-lès-Mantes	9 février 2017			
Aubergenville	15 juin 2017			
Auffreville-Brasseuil	30 avril 2018			
Aulnay-sur-Mauldre				

COMMUNES	I3 Canalisations de gaz (GRT GAZ)	Sols pollués (information)	Fronts rocheux (information)	Plan d'Exposition au Bruit des Mureaux (information)
Boinville-en-Mantois	9 février 2017			
Bouafle	11 février 2019			
Breuil-Bois-Robert				
Breuil-en-Vexin				
Buchelay	11 février 2019			
Carrières-sous-Poissy	30 avril 2018			
Chanteloup-les-Vignes	15 juin 2017			
Chapet				
Conflans-Ste-Honorine	3 avril 2018	2 avril 2019		
Drocourt	30 avril 2018			
Ecquevilly	15 juin 2017			
Epône	30 avril 2018			
Evecquemont	11 juillet 2019			
Favrieux	11 février 2019			
Flacourt	17 juillet 2019			
Flins-sur-Seine	15 juin 2017	2 avril 2019		
Follainville-Dennemont				
Fontenay-Mauvoisin	11 février 2019			
Fontenay-St-Père	15 juin 2019			
Gaillon-sur-Montcient				
Gargenville	30 avril 2018	26 novembre 2019		
Goussonville	15 juin 2017			
Guernes	17 juillet 2019			
Guerville	17 juillet 2019			
Guitrancourt	9 février 2017			
Hardricourt		26 novembre 2019		
Hargeville	9 février 2017			
Issou		26 novembre 2019		
Jambville	8 novembre 2017			
Jouy-Mauvoisin	15 juin 2017			
Jumeauville	9 février 2017			
Juziers				
La Falaise	17 juillet 2019			
Lainville-en-Vexin				
Le Tertre-St-Denis	15 juin 2017			
Les Alluets-le-Roi	15 juin 2017			
Les Mureaux	18 juillet 2017	2 avril 2019		18 octobre 2018
Limay		2 avril 2019		
Magnanville				
Mantes-la-Jolie		2 avril 2019		
Mantes-la-Ville		26 novembre 2019		
Médan				
Méricourt				
Meulan-en-Yvelines	8 novembre 2017			18 octobre 2018
Mézières-sur-Seine				
Mézy-sur-Seine				
Montalet-le-Bois	17 juillet 2019			
Morainvilliers	9 février 2017			
Mousseaux-sur-Seine				
Nézel				
Oinville-sur-Montcient				
Orgeval	9 février 2017			
Perdreauville	11 février 2019			
Poissy	30 avril 2018	2 avril 2019		
Porcheville		2 avril 2019		
Rolleboise				
Rosny-sur-Seine	17 juillet 2019	2 avril 2019		
Sailly				
Saint-Martin-la-Garenne				
Soindres	11 février 2019			
Tessancourt-sur-Aubette				
Triel-sur-Seine		2 avril 2019		

COMMUNES	I3 Canalisations de gaz (GRT GAZ)	Sols pollués (information)	Fronts rocheux (information)	Plan d'Exposition au Bruit des Mureaux (information)
Vaux-sur-Seine				
Verneuil-sur-Seine	30 avril 2018			18 octobre 2018
Vernouillet	30 avril 2018	26 novembre 2019		
Vert	11 février 2019			
Villennes-sur-Seine	30 avril 2018			

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME

Demande de
Certificat d'urbanisme

cerfa N° 13410*04

N°Dossier : 220390

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez connaître les règles applicables en matière d'urbanisme sur un terrain.
- vous souhaitez savoir si l'opération que vous projetez est réalisable.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

C U

Dpt | Commune | Année | N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le

Cachet de la mairie et signature du receveur

1 - Objet de la demande de certificat d'urbanisme

☒ **a) Certificat d'urbanisme d'information**
Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.

☐ **b) Certificat d'urbanisme opérationnel**
Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée.

2 - Identité du ou des demandeurs

Si plusieurs demandeurs, indiquez leurs coordonnées sur la feuille complémentaire.

Vous êtes un particulier Madame ☐ Monsieur ☐

Nom : Prénom :

Vous êtes une personne morale

Dénomination : S.A.R.L. QUALIGEO EXPERT Raison sociale : GEOMETRES-EXPERTS

N° SIRET : 4 8 3 9 6 3 6 6 6 0 0 0 1 9 Type de société (SA, SCI,...) : 7112A

Représentant de la personne morale : Madame ☐ Monsieur ☒

Nom : LLORCA Prénom : Guillaume

3 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 57 Voie : boulevard Robespierre

Lieu-dit : Localité : POISSY

Code postal : 7 8 3 0 0 BP : Cedex :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

☐ **J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante :** @

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

4 - Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 22 Voie : rue des Réservoirs (Prop : M Audroy)

Lieu-dit : Localité : LIMAY

Code postal : 7 8 6 2 0 BP : Cedex :

Références cadastrales[1] : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 3) : Préfixe : 0 0 0 Section : A R Numéro : 6 8

Superficie totale du terrain (en m²) : 270 m²

1 En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

5 - Cadre réservé à l'administration - Mairie -

Articles L.111-11 et R.410-13 du code de l'urbanisme

État des équipements publics existants

Le terrain est-il déjà desservi ?

Équipements :

Voirie :	Oui ☐	Non ☐
Eau potable :	Oui ☐	Non ☐
Assainissement :	Oui ☐	Non ☐
Électricité :	Oui ☐	Non ☐

Observations :

État des équipements publics prévu

La collectivité a-t-elle un projet de réalisation d'équipements publics desservant le terrain ?

Équipements			Par quel service ou concessionnaire?	Avant le
Voirie	Oui ☐	Non ☐		
Eau potable	Oui ☐	Non ☐		
Assainissement	Oui ☐	Non ☐		
Électricité	Oui ☐	Non ☐		

Observations :

6 - Engagement du (ou des) demandeurs

Je certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus.

QUALIGEO EXPERT
Géomètres - Experts - Associés
57 Boulevard Robespierre
78300 POISSY

Signature du (des) demandeur(s)

À POISSY

Le : 27/07/2022

Votre demande doit être établie en deux exemplaires pour un certificat d'urbanisme d'information ou quatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme opérationnel. Elle doit être déposée à la mairie du lieu du projet.
Vous devrez produire :
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

N°Dossier : 220390

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.
Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : ☐

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Section : ⌊_⌋⌊_⌋ Numéro : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Section : ⌊_⌋⌊_⌋ Numéro : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Section : ⌊_⌋⌊_⌋ Numéro : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Section : ⌊_⌋⌊_⌋ Numéro : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Section : ⌊_⌋⌊_⌋ Numéro : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Section : ⌊_⌋⌊_⌋ Numéro : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Section : ⌊_⌋⌊_⌋ Numéro : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Section : ⌊_⌋⌊_⌋ Numéro : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Section : ⌊_⌋⌊_⌋ Numéro : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Section : ⌊_⌋⌊_⌋ Numéro : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Section : ⌊_⌋⌊_⌋ Numéro : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Section : ⌊_⌋⌊_⌋ Numéro : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Section : ⌊_⌋⌊_⌋ Numéro : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Section : ⌊_⌋⌊_⌋ Numéro : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Section : ⌊_⌋⌊_⌋ Numéro : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋
Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

VILLE DE LIMAY

PLAN DE SITUATION AU 1/2000e

d'une propriété appartenant à

©AVOVENTES.FR

Propriété sise : 22 rue des Réservoirs

Cadastrée Section : AR-68

Superficie cadastrale : 270 m²



QUALIGEO EXPERT //
GEOMETRES-EXPERTS successeurs de la SCP B. DECESSE
POISSY (78300) 57 boulevard Robespierre T +33 (0)1.39.65.07.60
MARLY-LE-ROI (78160) 30 av. de l'Amiral Lemonnier T +33 (0)1 39.58.43.54
www.qualigeo-expert.com

Dossier : 220390

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES YVELINES
VILLE DE LIMAY 78520

DELIBERATION N° 49 / 2020
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 17 septembre 2020

©AVOVENTES.FR

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
Pôle Aménagement

Objet : Institution d'une déclaration préalable aux divisions foncières dans les parties de commune nécessitant une protection particulière en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages

expose que :

Le code de l'urbanisme et notamment son article L.115-3 stipule que dans les parties de commune nécessitant une protection particulière en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages, le conseil municipal peut décider, par délibération motivée, de soumettre, à l'intérieur de zones qu'il délimite, à la déclaration préalable prévue par l'article L.421-4 du même code, les divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager.

Cette disposition permet à la commune de s'opposer à une division foncière, notamment à l'effet de créer des lots bâtis, si celle-ci, par son importance, le nombre de lots ou les travaux qu'elle implique, est de nature à porter atteinte aux qualités d'un site présentant un intérêt patrimonial, paysager ou naturel.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L.115-3,

VU la cartographie annexée à la présente,

Considérant l'église Saint Aubin de Limay, le Château des Célestins et le vieux pont, classés en tant que monument historique,

Considérant les périmètres de protection modifiés des monuments historiques susmentionnés, instaurés par délibération du conseil municipal de Limay en date du 28 avril 2009,

Hôtel de Ville
5, avenue du Président Wilson - 78520 Limay
Tél. 01 34 97 27 27 - Fax 01 34 97 27 34
Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire
à l'adresse ci-dessus et rappeler les références du service

Considérant le site du château et parc du domaine des Célestins, classé par arrêté ministériel du 4 juillet 1972,

Considérant le site des Boucles de Seine, inscrit par arrêté ministériel du 18 janvier 1971,

Considérant le site Hermitage Saint Sauveur, inscrit par arrêté ministériel du 20 février 1932,

Considérant la nécessité de maîtriser l'urbanisation de ces secteurs afin d'en préserver les qualités patrimoniales, naturelles et paysagères,

Considérant la prérogative réservée au Conseil municipal de soumettre à autorisation préalable les divisions de propriétés foncières situées sur le territoire de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de

© AVOVENTES.FR

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : DECIDE à l'unanimité

De soumettre à déclaration préalable, en application de l'article L.115-3 du Code de l'Urbanisme, les divisions des propriétés foncières, au sein des périmètres de protection modifiés des abords des monuments historiques, ainsi que dans les secteurs faisant l'objet d'une protection au titre de la politique des sites, situés sur la commune de Limay, conformément au plan annexé à la présente.

ARTICLE 2 : DIT que conformément à l'article R.115-1 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie d'une durée d'un mois et sera tenue à la disposition du public à la Mairie.
Mention sera publiée dans un journal régional ou local diffusé dans le département.

La délibération du Conseil Municipal prendra effet à compter de l'accomplissement de l'ensemble des formalités définies à l'alinéa précédent.

Copie sera adressée sans délai au Conseil supérieur du notariat, à la chambre départementale des notaires, aux barreaux constitués près les tribunaux judiciaires dans le ressort desquels sont situées les zones concernées et au greffe des mêmes tribunaux.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et ans susdits et ont signé les membres présents.

MAIRIE DE LIMAY (YVELINES)

Le Maire,

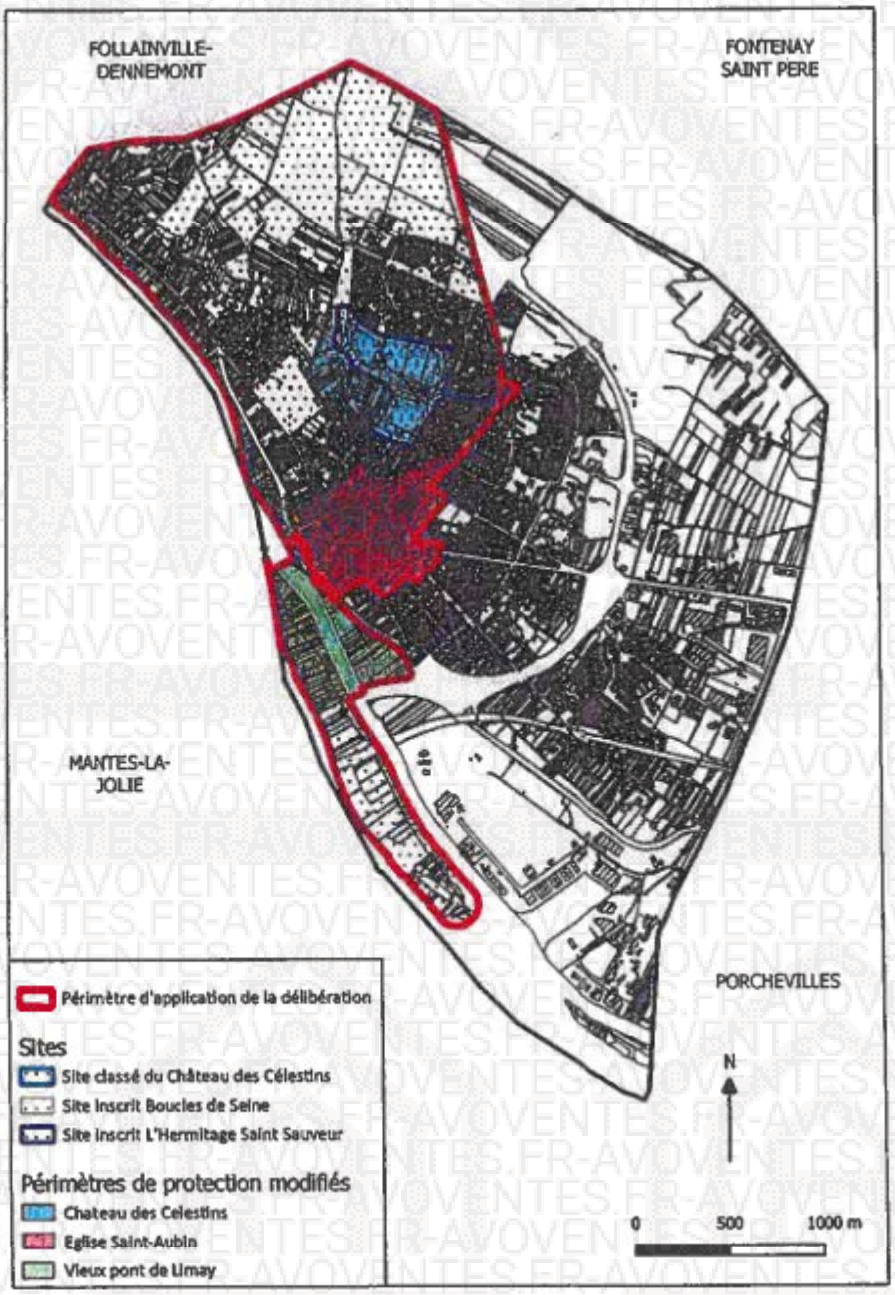
© AVOVENTES.FR

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

DELIBERATION N° 49 / 2020
DU CONSEIL MUNICIPAL

ANNEXE

Carte 1: périmètres de protection modifiés et sites classés ou inscrits de la ville de Limay



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :
Institution d'un déclaration préalable aux divisions foncières dans les parties de communes nécessitant une protection particulière en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages

Date de transmission de l'acte : 21/09/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 21/09/2020

Numéro de l'acte : delib-49-2020 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20200921-delib-49-2020-DE

Date de décision : 21/09/2020

Acte transmis par :

©AVOVENTES.FR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d urbanisme

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction générale des finances publiques
Cellule d'assistance du SPDC
Tél : 0 809 400 190 (appel non surtaxé)
du lundi au vendredi
de 8h00 à 18h00
Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier : 220290

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 27/07/2022
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : SARL QUALIGEO EXPERT

SF2203616958

DESIGNATION DES PROPRIETES

Département : 078 *Commune :* 335 LIMAY

Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
AR	0068			22 RUE DES RESERVOIRS	0ha02a70ca					

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30

SPDC

DÉPARTEMENTS DES YVELINES, DU VAL D'OISE ET DE L'ESSONNE

Inspection Générale
des
Carrières

Versailles le: 28/09/2022

*Objet: demande de renseignements sur les anciennes carrières, galeries souterraines et autres cavages abandonnés **

Référence IGC: 22021889

Renseignements concernant le demandeur:			
Demandeur :	*QUALIGEO EXPERT*		
Qualité :	*Géomètre*		
Adresse :	*57 BOULEVARD ROBESPIERRE*		
Ville :	*POISSY*	*Code Postal :*	*78300*
N° SIRET :	*48396366600084*	*Référence IGC du demandeur :*	*102*

Propriété faisant l'objet de la demande:			
Référence :	*220390*		
Commune :	*LIMAY*	*Département :*	*78*
Adresse :	*22 Rue des Réservoirs*		
Référence cadastrale :	*AR*	*Code INSEE :*	*78335*
Parcelles :	*68*		

Dans l'état actuel des connaissances acquises par l'Inspection Générale des Carrières et sous réserve de vérification par tous moyens appropriés, la section cadastrale AR de la commune de LIMAY n'est pas connue comme étant affectée par d'anciennes cavités abandonnées.

Ce renseignement est fourni en fonction d'un inventaire réalisé le 07/02/2022.

Les renseignements par écrits sont payants, le demandeur réglera la somme de 15 € par demande dès réception de l'avis des sommes à payer qui lui sera adressé par la Paierie Départementale des Yvelines.

Raison : Document certifié
Contact : IGC
Location : Versailles

VILLE DE LIMAY

PLAN DE SITUATION AU 1/2000E

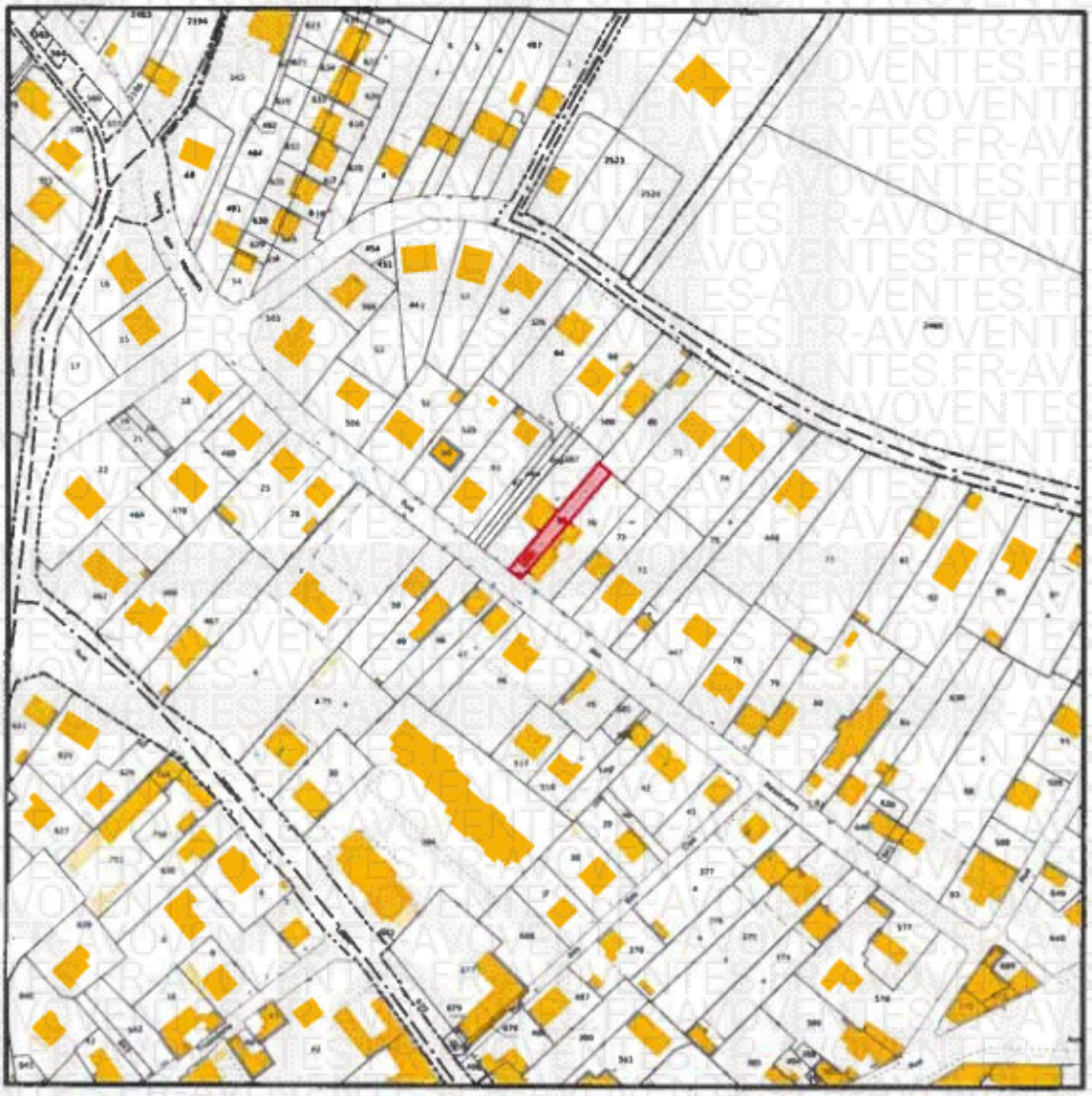
d'une propriété appartenant à

©AVOVENTES.FR

Propriété sise : 22 Rue des Réservoirs

Cadastrée Section : AR-68

Superficie cadastrale : 270 m²



QUALIGEO EXPERT //
GEOMETRES-EXPERTS successeurs de la SCP B. DECESSE
POISSY (78300) 57 boulevard Robespierre T +33 (0)1.39.65.07.80
MARLY-LE-ROI (78160) 30 av. de l'Amiral Lemonnier T +33 (0)1.39.58.43.54
www.qualigeo-expert.com

Dossier : 220390